bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

# LA LETTRE DU PATRIMOINE

n° 84 TRIMESTRIEL 10 | 11 | 12 2026



Bois-du-Luc, La Louvière. © SPW/AWaP – V. Rocher

Agence wallonne du Patrimoine
Rue de la Brigade Piron 3 – 5100 Jambes
Bureau de dépôt : Liège X • P501407

Wallonie patrimoine AWaP


7


13


15

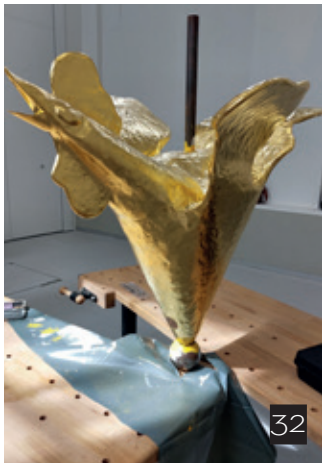

17


21


23


28


30


32


34


38
L'ARCHÉOFORUM DE LIÈGE
ACCUEILLE L'EXPO « ARCHÉO-SEXISME ».
DU 9 OCTOBRE 2026 AU 30 JANVIER 2027
Durant l'exposition, conférences, visites et animations pour explorer la place des femmes à travers l'Histoire.
Calendrier des activités

N° 84 **10 | 11 | 12** 2026



Bois-du-Luc, La Louvière. © SPW/AWaP – V. Rocher


**ÉDITO**

**4** | **Préserver**, **adapter**, **transmettre** : faire du patrimoine un acteur des **transitions**

**DOSSIER – DURABILITÉ**

**5** | Prendre **soin** du temps : sept leçons du patrimoine pour la **transition écologique**

**7** | À **Stavelot**, la **pierre sèche** réactive un **savoir-faire** durable

**8** | **Durabilité du patrimoine** : quelles **ressources** au niveau **européen** ?

**10** | **Patrimoine** et **performance énergétique** : vers une nouvelle approche ?

**11** | **Alliance Patrimoine-Emploi 2.0** : quels **leviers** pour une **durabilité** patrimoniale à l'échelle de la **Wallonie** ?

**13** | À **Omal**, adapter sans effacer

**15** | Concilier **patrimoine** et **développement durable** dans les **marchés publics** de l'AWaP

**17** | Un nouvel élan pour **Bois-du-Luc** : l'**innovation énergétique** au service d'un site classé au **patrimoine mondial**

**19** | **Patrimoine mondial** et **énergies** renouvelables

**21** | Quand le **patrimoine puise** son **énergie** sur sa propre **implantation**

**23** | **Parcs et jardins historiques** : des **laboratoires** vivants pour un **avenir durable**

**25** | Préserver les **archives du sol** : quand la **gestion forestière** durable devient un outil de **conservation** du **patrimoine archéologique**

**26** | **Conclusion**

**INTERNATIONAL**

**27** | La **Convention** pour la **protection** du **patrimoine mondial** face aux **enjeux actuels**

**CLASSEMENT**

**28** | Le **Vieux Cimetière** à **Soignies**

**PROTECTION**

**29** | Les **sept beffrois wallons** et la **cathédrale de Tournai** désormais dotés d'une **zone de protection**

**ARCHÉOLOGIE**

**30** | Traces d'une dramatique **crise de mortalité** à **Jambes** au **XVIIe siècle**

**FORMATION AUX MÉTIERS DU PATRIMOINE**

**32** | Un **nouveau coq** pour la **collégiale Sainte-Croix**

**PUBLICATIONS**

**33** | Focus sur la **librairie** de l'**Archéoforum**

**DU CÔTÉ ASSOCIATIF**

**34** | Le **bateau IV** de **Pommerœul**, **étude architecturale** et **remontage** temporaire

**36** | **Faire patrimoine** avec les publics : une nouvelle **dynamique territoriale**

**ÉVÉNEMENTS**

**37** | Faites le plein d'**offres promotionnelles**

**38** | L'Archéoforum de Liège accueille l'**expo *Archéo-sexisme***

**POUR LES PLUS JEUNES**

**39** | Tu as dit **énergie renouvelable** ?

# **PRÉSERVER**, **ADAPTER**, **TRANSMETTRE** : FAIRE DU PATRIMOINE UN ACTEUR DES **TRANSITIONS**

**Le patrimoine est souvent présenté comme ce qu'il faudrait protéger des transformations du monde. Pourtant, face aux défis climatiques, énergétiques et environnementaux, il peut aussi devenir l'un des lieux depuis lesquels les penser.**

Parce qu'il s'inscrit dans le temps long, le patrimoine nous oblige à dépasser les réponses immédiates. Il nous rappelle qu'un bâtiment, un paysage ou un savoir-faire ne se transmettent pas uniquement grâce à leurs performances du moment, mais grâce à leur capacité à demeurer compréhensibles, adaptables et porteurs de sens pour les générations qui suivent.

La durabilité patrimoniale ne consiste donc pas à choisir entre conservation et adaptation. Elle invite plutôt à rechercher les conditions qui permettent aux biens patrimoniaux de continuer à vivre, évoluer et remplir leurs fonctions dans un contexte de profondes mutations.

Les contributions réunies dans ce numéro montrent combien cette réflexion dépasse la seule question énergétique. Elles abordent la connaissance du bâti, la transmission des savoir-faire, l'entretien préventif, la commande publique, les ressources du territoire, la gestion des paysages, des jardins et même des archives archéologiques du sol. Toutes ces contributions témoignent d'une même conviction : la transition écologique ne passe pas nécessairement par la rupture avec l'existant, elle peut aussi s'appuyer sur ce qui est déjà présent.

Plus que jamais, le patrimoine apparaît comme un laboratoire où se rencontrent mémoire et innovation, héritage et transformation, conservation et projet. Il ne nous invite pas à regarder en arrière. Il nous aide à construire l'avenir avec davantage de discernement, de mesures et de responsabilité.

Avant d'explorer les expériences, les outils et les projets présentés dans ce dossier, une question mérite d'être posée : qu'est-ce qui rend réellement un patrimoine durable ?

La réponse ne se trouve pas uniquement dans les normes, les technologies ou les indicateurs environnementaux. Elle réside peut-être dans une série de principes que le patrimoine met en œuvre depuis des siècles déjà : prendre soin, entretenir, réparer, réemployer, transmettre et s'adapter.




Vous souhaitez continuer à recevoir
***La Lettre du Patrimoine*** en version papier ?

Afin de mettre à jour notre listing des abonnements dans le cadre d'une gestion publique responsable, nous vous demandons de confirmer votre abonnement à *La Lettre du Patrimoine* en version papier.

**Comment faire ?**

**Remplissez le formulaire via le QR code**

Date limite de réponse : **le 31 décembre 2026**

Si vous n'effectuez pas cette démarche pour nous communiquer votre demande de réabonnement, votre adresse sera supprimée du listing et vous ne recevrez plus *La Lettre du Patrimoine* en 2027 en version papier. Vous pourrez bien sûr vous réinscrire mais pour la version digitale uniquement.

# PRENDRE **SOIN** DU TEMPS : SEPT LEÇONS DU PATRIMOINE POUR LA **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Et si le bâtiment le plus durable était tout simplement celui qui existe déjà ? À l'heure où la transition écologique nous oblige à repenser notre manière de construire, de consommer et d'utiliser les ressources, le patrimoine nous rappelle une réalité parfois oubliée : la durabilité commence souvent par une culture de l'entretien.**

### Le soin : une autre manière de penser la durabilité

Prendre soin d'un bâtiment, d'un paysage ou d'un site patrimonial, c'est observer, comprendre, anticiper, entretenir et transmettre. Les professionnels du patrimoine le savent depuis longtemps : une intervention réalisée au bon moment vaut souvent mieux qu'une restauration lourde rendue nécessaire par des années de négligence.

Cette culture du soin trouve aujourd'hui un écho particulier dans les réflexions sur la transition écologique. Réparer plutôt que remplacer, entretenir plutôt que reconstruire, comprendre avant de transformer, réemployer plutôt que jeter : autant de principes qui limitent la consommation de ressources et l'impact environnemental des interventions.

Le patrimoine constitue ainsi une véritable école du temps long. Depuis des siècles, il expérimente ce que signifie faire durer un bâtiment, un paysage ou un savoir-faire malgré les évolutions climatiques, techniques, économiques et sociales. Cette expérience permet d'identifier plusieurs enseignements particulièrement utiles pour penser la transition écologique : le soin, la robustesse, la résilience, le réemploi, l'innovation, la sobriété et la transmission.

Pour durer, il ne suffit pas d'être performant. Il faut pouvoir être entretenu, réparé, adapté et transmis.

### La robustesse : bâtir pour plusieurs générations

La construction durable est souvent abordée à travers la performance énergétique. Pourtant, une autre qualité mérite d'être remise au centre du débat : la robustesse.

La robustesse désigne la capacité d'un bâtiment à résister au temps, à évoluer et à continuer à remplir sa fonction malgré les changements qui l'affectent. Un bâtiment robuste n'est pas nécessairement celui qui affiche les meilleurs indicateurs techniques à un instant donné. C'est celui qui demeure utile, adaptable et réparable sur le long terme.

Le patrimoine en fournit d'innombrables exemples. D'anciennes fermes devenues lieux culturels, des bâtiments conventuels réaffectés ou des édifices industriels transformés en espaces publics illustrent cette capacité à évoluer sans disparaître.

Cette robustesse repose souvent sur des principes simples : des matériaux durables, des systèmes constructifs compréhensibles, des assemblages réparables et une conception qui accepte la transformation plutôt que l'obsolescence. À une époque où de nombreux équipements sont conçus pour être remplacés, le patrimoine rappelle une évidence devenue précieuse : la meilleure ressource est souvent celle qui existe déjà.

### La résilience : s'adapter sans se renier

Si la robustesse permet de durer, la résilience permet de s'adapter.

Face au changement climatique, les bâtiments historiques sont confrontés à des épisodes de chaleur extrême, à des précipitations plus intenses ou à des périodes de sécheresse plus fréquentes. Pourtant, de nombreuses constructions anciennes disposent déjà d'atouts remarquables : inertie thermique, ventilation naturelle, protections solaires ou gestion adaptée de l'humidité.

Cette intelligence constructive invite à changer de regard. L'enjeu n'est pas nécessairement de transformer le patrimoine pour le rapprocher du bâtiment contemporain, mais de comprendre son fonctionnement afin de valoriser et renforcer ses qualités intrinsèques. Le patrimoine démontre ainsi qu'il est possible d'évoluer sans renoncer à son identité.

### Le réemploi : une modernité vieille de plusieurs siècles

Le réemploi est aujourd'hui présenté comme l'un des piliers de l'économie circulaire. Les bâtisseurs du passé l'ont pratiqué pendant des siècles.

Les matériaux étaient récupérés, adaptés, transformés et réutilisés. Une pierre issue d'un bâtiment démoli trouvait sa place dans une nouvelle construction. Une charpente pouvait être modifiée ou remontée ailleurs. Les bâtiments eux-mêmes changeaient régulièrement de fonction.

Cette capacité à prolonger la vie de l'existant répond aujourd'hui à des enjeux majeurs. Réemployer un matériau ou restaurer un élément plutôt que le remplacer permet de préserver des ressources, de limiter les déchets et de valoriser l'énergie déjà investie dans sa fabrication. Le patrimoine nous enseigne ainsi que l'économie circulaire est bien plus ancienne que son nom.

**L'innovation :**
**regarder derrière soi pour avancer**

L'innovation est souvent associée à la nouveauté. Le patrimoine démontre qu'elle peut aussi résider dans la redécouverte.

Ces dernières années, de nombreux matériaux longtemps considérés comme dépassés retrouvent une place centrale dans les projets de restauration et de rénovation durable. Terre crue, chaux, chanvre ou pierre sèche présentent des qualités aujourd'hui particulièrement recherchées : faible impact environnemental, compatibilité avec le bâti ancien, réparabilité, réemploi possible et confort hygrométrique.

Les techniques anciennes ne sont plus seulement perçues comme des témoins du passé, elles deviennent des sources d'inspiration pour répondre aux défis contemporains. L'innovation n'est pas toujours une rupture ; elle peut être la réactivation intelligente de solutions éprouvées par le temps.

**La sobriété :**
**faire mieux plutôt que faire plus**

La transition écologique nous invite à revoir notre rapport aux ressources. Là encore, le patrimoine a beaucoup à nous apprendre.

Pendant des siècles, les bâtisseurs ont travaillé avec les ressources disponibles localement : la pierre des carrières voisines, le bois des forêts proches, la terre disponible sur place ou les matériaux récupérés sur des bâtiments existants. Cette logique de bon sens retrouve aujourd'hui toute son actualité.

La sobriété ne consiste pas à renoncer au confort ou à la qualité, elle consiste à rechercher l'usage le plus pertinent des ressources disponibles. Cette réflexion s'applique aux matériaux, à l'énergie mais également au numérique.

Produire, stocker et partager des données mobilise aussi des ressources. La sobriété numérique invite donc à privilégier des informations utiles, de qualité et réutilisables. Comme pour les matériaux, l'objectif n'est pas de faire toujours plus, mais de faire juste.

**La transmission :**
**la plus durable de toutes les ressources**

Ce qui traverse réellement les siècles, ce sont les connaissances qui permettent de le comprendre, de l'entretenir et de le restaurer. Derrière chaque monument préservé se trouvent des générations de femmes et d'hommes qui ont transmis des gestes, des techniques et une compréhension des matériaux.

La transmission constitue ainsi une forme particulière de durabilité : celle des compétences.

À travers les formations dispensées à la Paix-Dieu et au Pôle de la Pierre, artisans, architectes, entrepreneurs et gestionnaires acquièrent les savoirs nécessaires pour répondre aux défis contemporains. Former à la compréhension du bâti ancien, à la chaux, à la terre crue ou à la pierre ne consiste pas à reproduire le passé. Il s'agit de préparer l'avenir.

Ce qui se transmet n'est pas seulement un savoir-faire, c'est une manière de penser la durée.

**Durer ne suffit pas**

Face aux défis climatiques et à la raréfaction des ressources, le patrimoine apparaît moins comme une contrainte que comme une source d'inspiration. Il nous enseigne la robustesse de ce qui peut être entretenu et réparé, la résilience de ce qui sait s'adapter sans perdre son identité, le réemploi des ressources existantes, la sobriété dans l'usage des moyens disponibles et l'importance de la transmission des savoirs.

Toutes ces dimensions reposent sur une même idée : le soin.

Prendre soin du patrimoine, ce n'est ni le figer ni le sanctuariser. C'est comprendre avant d'intervenir, réparer avant de remplacer et transmettre. C'est permettre à un monument, un site ou un paysage de continuer à vivre, évoluer et inspirer.

Dans un monde où tout semble parfois conçu pour être rapidement remplacé, le patrimoine rappelle une vérité essentielle : ce qui dure n'est pas nécessairement ce qui est le plus performant aujourd'hui, mais ce qui demeure compréhensible, réparable, adaptable et transmissible.

La véritable mesure de la durabilité ne se trouve ni dans une norme, ni dans un indicateur, ni dans une performance technique. Elle se mesure à notre capacité à transmettre à la génération suivante l'envie, les moyens et les compétences nécessaires pour prendre soin de ce qui lui sera confié.

Le patrimoine ne nous demande pas de choisir entre le passé et l'avenir, il nous apprend à les relier.

Sébastien Mainil

# À **STAVELOT**, LA **PIERRE SÈCHE** RÉACTIVE UN **SAVOIR-FAIRE** DURABLE

**Au cœur de l'ancienne abbaye de Stavelot, les vestiges de l'abbatiale témoignent de l'histoire religieuse, architecturale et urbaine de l'ancienne principauté. Le mur du collatéral nord participe à la lecture archéologique du site, mais remplit également une fonction essentielle : il soutient les terres situées du côté de la ville, environ 1,20 m au-dessus du niveau des vestiges.**



Mur du collatéral nord après travaux, abbaye de Stavelot. © AWaP

Implanté sur un passage naturel des eaux de pluie, cet ouvrage était particulièrement exposé au ruissellement. Au fil du temps, l'eau a lessivé les joints entre les pierres et fragilisé la maçonnerie, jusqu'à provoquer l'effondrement d'une portion d'environ douze mètres. Sa restauration devait donc répondre à un double enjeu : conserver un élément important du site archéologique et assurer une meilleure gestion de l'eau.

Pour restaurer le soutènement, le choix s'est porté sur la technique de la pierre sèche. Cet assemblage sans mortier repose sur la sélection attentive des pierres, leur forme, leur poids, leur inclinaison et leur calage. Sa structure permet à l'eau de circuler à travers l'ouvrage, limitant ainsi les pressions exercées sur le mur et contribuant à sa stabilité.

L'intervention a également permis de trier, récupérer et réutiliser les pierres provenant des maçonneries existantes. Ce réemploi contribue à préserver l'aspect historique du site tout en limitant le recours à des matériaux neufs. La durabilité du projet repose ainsi autant sur le choix de la technique que sur l'usage raisonné des ressources déjà disponibles.

Le chantier a été organisé sous la forme d'un chantier-école par le Centre de formation aux métiers du patrimoine « la Paix-Dieu », avec le formateur Olivier Doome et des apprenants issus notamment de l'association ET&C et de l'Athénée royal de Vielsalm. La restauration de l'ouvrage devient ainsi un support de transmission : elle associe la conservation du vestige, la réactivation d'un savoir-faire traditionnel et la formation d'une nouvelle génération de praticiens.

À Stavelot, une technique ancienne apporte donc une réponse particulièrement adaptée à une problématique actuelle. Elle illustre également une véritable culture du soin : comprendre le fonctionnement du site, laisser circuler l'eau, réemployer la matière disponible et transmettre les gestes nécessaires à son entretien futur.

Sébastien Mainil

# DURABILITÉ DU PATRIMOINE : QUELLES RESSOURCES AU NIVEAU EUROPÉEN ?

## Présentation comparative d'approches et d'outils

**Depuis plusieurs années, la question de la durabilité du patrimoine mobilise chercheurs, institutions et professionnels à travers toute l'Europe. Études, guides méthodologiques, bases de données et formations constituent aujourd'hui un ensemble de ressources précieuses pour accompagner les projets de rénovation, de conservation et d'adaptation du bâti ancien.**

Longtemps présentées comme contradictoires, conservation patrimoniale et transition environnementale apparaissent aujourd'hui de plus en plus complémentaires. La restauration du bâti existant, le réemploi des matériaux et l'utilisation raisonnée des ressources constituent déjà, à bien des égards, des pratiques durables. Cette évolution a conduit de nombreux pays européens à développer des outils, des méthodologies et des programmes de recherche destinés à accompagner les interventions sur le bâti ancien.

En 2022, dans son rapport final sur le renforcement de la résilience du patrimoine culturel face au changement climatique, le groupe d'experts MOC (méthode ouverte de coordination) désigné par les États membres rappelle que « *le patrimoine culturel doit être pris en considération dans la lutte contre le changement climatique* » et qu'il doit être intégré aux politiques publiques nationales et européennes. Dans cette optique, plusieurs programmes financés par l'Union européenne ont permis de développer connaissances, outils et retours d'expérience. Dès 2004, le projet NOAH'S ARK (*Global climate change impact on built heritage and cultural landscapes*) visait à évaluer les risques climatiques pesant sur les bâtiments historiques et à en anticiper les effets futurs sur une base scientifique.

À la suite de ce projet, d'autres études financées en tout ou en partie par l'Union européenne ont vu le jour. On peut notamment citer :

- le projet Effesus (2012-2016), consacré à l'efficacité énergétique des monuments et quartiers historiques à travers plusieurs études de cas, une méthodologie et des critères d'intervention ;
- le projet HERACLES (*HEritage Resilience Against CLimate Events on Site*, 2016-2019), qui met à disposition des informations historiques, des cartes thématiques et des modèles 3D ;

**En savoir plus :**
**HERACLES**

- le site Historic Building Energy Retrofit Atlas, accessible en ligne depuis 2019, qui rassemble des exemples européens de bonnes pratiques.

**En savoir plus :**
**HIBERAtlas**




La mise en commun des ressources à l'échelle européenne se poursuit aujourd'hui à travers de nouveaux projets de coopération. C'est notamment le cas de CALECHE (*Coherent Acceptable Low Emission Heritage Efficient Heritage Renovation*), lancé en octobre 2023. Ce projet vise à développer et démontrer des approches de rénovation à la fois respectueuses de l'environnement, socialement acceptables et économiquement viables. Il associe des partenaires de France, Suisse, Italie, Royaume-Uni, Grèce, Suède et Irlande. Les résultats sont attendus à partir de 2027.

Les projets de recherche sont complétés par plusieurs publications de référence. ICOMOS et Europa Nostra ont notamment publié en 2021 le *Livre vert sur le patrimoine culturel européen – Placer le patrimoine européen partagé au cœur du pacte vert pour l'Europe*. ICOMOS a également édité en 2022 un rapport établissant un lien direct entre le patrimoine et les 17 objectifs de développement durable. L'UNESCO s'est, quant à elle, penchée sur ces questions à travers son guide consacré aux projets d'énergie éolienne et solaire dans les sites du patrimoine mondial (voir pages 19-20).

À ces références s'ajoute la norme européenne EN 16883:2017, qui propose une méthode d'évaluation et d'aide à la décision pour les projets de rénovation énergétique du bâti patrimonial. Elle vise à garantir que les valeurs patrimoniales soient prises en compte de manière documentée, à travers une analyse coûts-bénéfices et risques-bénéfices. Certaines démarches explorent même la perspective d'un patrimoine à très faible consommation énergétique, comme le programme international de recherche *IEA SHC Task 59 – Renovating Historic Buildings Towards Zero Energy*.

Comme on le constate, il existe aujourd'hui de nombreuses études, références méthodologiques et ressources issues de la collaboration européenne, auxquelles s'ajoutent des guides nationaux et régionaux, notamment ceux développés en Flandre.

Pour terminer, il convient de souligner les outils de formation et de documentation mis en place par le CREBA en France (Centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien). Celui-ci propose un espace documentaire, des retours d'expérience et un MOOC consacré à la réhabilitation énergétique du bâti ancien. Cette formation fournit des repères utiles pour comprendre les enjeux de la rénovation énergétique, concevoir des projets adaptés et mieux appréhender les spécificités des biens à valeur patrimoniale.

En conclusion, l'expérience européenne montre que la durabilité du patrimoine n'est plus perçue comme une contrainte, mais comme une composante essentielle de sa conservation et de sa transmission. Les nombreux projets de recherche, outils méthodologiques, bases de données et référentiels développés ces vingt dernières années démontrent qu'il est possible de concilier préservation des valeurs patrimoniales, amélioration énergétique et adaptation aux effets du changement climatique. Cette dynamique repose avant tout sur une approche pluridisciplinaire, fondée sur la connaissance fine du bâti existant et sur l'évaluation des impacts des interventions. Pour la Wallonie, ces initiatives constituent une source d'inspiration précieuse et offrent des pistes concrètes pour renforcer les pratiques, les compétences et les outils au service d'une gestion durable du patrimoine.

Thomas Deruyver

# **PATRIMOINE** ET **PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE** : VERS UNE NOUVELLE APPROCHE ?

**Les recherches, outils et expérimentations développés à l'échelle européenne influencent progressivement les politiques publiques. La nouvelle directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments illustre cette évolution et ouvre une nouvelle étape dans la manière d'aborder le patrimoine bâti.**

L'Union européenne a adopté en 2024 une nouvelle directive sur la performance énergétique des bâtiments (directive UE 2024/1275) dont l'objectif est de parvenir à un parc immobilier à émissions nulles d'ici 2050. Cette réforme renforce les exigences applicables aux bâtiments neufs et existants afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Les bâtiments patrimoniaux ne sont toutefois pas ignorés dans cette transition. La directive reconnaît la nécessité de préserver les valeurs historiques, architecturales et culturelles qui justifient leur protection. Elle abandonne ainsi une logique d'exemption générale au profit d'une approche plus équilibrée, visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments historiques lorsque cela est compatible avec leur conservation.

L'une des caractéristiques majeures de la directive réside dans la marge de manœuvre qu'elle laisse aux États membres. Ceux-ci peuvent adapter les modalités d'application des exigences énergétiques aux spécificités de leur patrimoine bâti et prévoir des aménagements lorsque certaines interventions risquent d'altérer les caractéristiques protégées des bâtiments.

Pour la Wallonie, la transposition de ce texte constitue un défi important. Les réflexions en cours s'orientent vers un système permettant d'appliquer des exigences énergétiques alternatives lorsque les exigences standard s'avèrent incompatibles avec les objectifs de protection patrimoniale. Le but est de dépasser l'opposition entre patrimoine et performance énergétique en recherchant, pour chaque projet, les solutions les plus adaptées.

Dans ce contexte, le diagnostic préalable devient un outil essentiel. L'amélioration énergétique d'un bâtiment ancien ne peut reposer sur des solutions standardisées. Une analyse approfondie du bâti, de son état de conservation, de son comportement thermique et des éléments patrimoniaux à préserver permet de définir les interventions pertinentes et, le cas échéant, de justifier certaines dérogations ou adaptations.

Cette évolution aura des conséquences concrètes pour les propriétaires, les architectes et les entrepreneurs. Les projets de rénovation nécessiteront une collaboration renforcée entre les spécialistes de l'énergie et ceux du patrimoine afin de concilier préservation des biens, confort des occupants et maîtrise des consommations.

Au-delà des contraintes qu'elle peut engendrer, la transposition de la directive représente également une opportunité. Elle peut favoriser l'émergence de rénovations de meilleure qualité, fondées sur une connaissance approfondie du bâti existant et sur des solutions adaptées à chaque situation. Le défi consiste désormais à faire de la transition énergétique un levier de valorisation du patrimoine plutôt qu'une menace pour sa conservation.

Emma De Fooz

**Ce que la directive change pour le patrimoine**

- Fin de l'opposition systématique entre patrimoine et énergie
- Possibilité d'adapter les exigences aux spécificités du patrimoine
- Renforcement du rôle du diagnostic préalable
- Généralisation d'une approche au cas par cas
- Coopération accrue entre spécialistes de l'énergie et du patrimoine

# ALLIANCE PATRIMOINE-EMPLOI 2.0 : QUELS LEVIERS POUR UNE DURABILITÉ PATRIMONIALE À L'ÉCHELLE DE LA WALLONIE ?

**Comment accompagner la transition énergétique du patrimoine sans compromettre ses valeurs historiques ? Réunis dans le cadre de l'Alliance Patrimoine-Emploi 2.0, les participants à la troisième table ronde ont identifié plusieurs leviers susceptibles de renforcer durablement la capacité d'action du secteur patrimonial wallon.**



Table ronde n° 3 de l'APE 2.0 au siège de Buildwise, Limelette. © AFP-Pro

Créée à l'initiative de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP), l'Alliance Patrimoine-Emploi (APE) 2.0 rassemble des acteurs issus du patrimoine, de l'emploi, de la formation, de la construction, des entreprises et des pouvoirs publics. Elle vise à identifier collectivement les défis du patrimoine wallon et à faire émerger des propositions susceptibles d'alimenter les politiques publiques et les initiatives de terrain au travers de tables rondes favorisant le partage d'expériences et la recherche de solutions communes.

Après avoir consacré ses deux premières rencontres aux métiers du patrimoine puis aux mécanismes de financement, l'Alliance a consacré sa troisième table ronde (organisée en partenariat avec l'Union wallonne des architectes le 3 juin dernier chez Buildwise) à l'innovation, l'énergie et la durabilité appliquées au patrimoine bâti.

L'un des principaux constats formulés au cours des échanges concerne l'accès aux connaissances. De nombreux travaux de recherche, expérimentations et retours d'expérience sont aujourd'hui disponibles en Wallonie, en Belgique et à l'échelle européenne. Le défi réside moins dans la production de nouvelles connaissances que dans leur structuration, leur diffusion et leur appropriation par les acteurs de terrain. Cette réflexion rejoint directement plusieurs initiatives européennes présentées dans ce numéro.

Les participants ont rappelé qu'un bâtiment patrimonial ne peut être abordé comme une construction standardisée. Comprendre son état de conservation, ses usages, ses contraintes techniques et ses qualités patrimoniales constitue une condition essentielle pour orienter les choix techniques et rechercher des solutions adaptées. Cette analyse doit intégrer les objectifs énergétiques, mais aussi le confort d'usage, les coûts à long terme, le bilan carbone global et le cycle de vie des matériaux.

Les échanges ont également mis en évidence un manque récurrent : la mesure des résultats après travaux. Les performances réellement obtenues sont encore rarement analysées de manière systématique, alors que l'évaluation et le suivi des interventions constituent un levier essentiel d'amélioration continue.

Plusieurs intervenants ont ainsi plaidé pour le développement d'une véritable culture du monitoring permettant de mieux comprendre le comportement réel des bâtiments, de vérifier l'efficacité des solutions mises en œuvre et d'alimenter progressivement une base de connaissances commune.

Les échanges ont permis d'identifier cinq priorités : mieux diffuser les connaissances disponibles, généraliser le diagnostic préalable, développer une culture de l'évaluation et du retour d'expérience, renforcer l'accompagnement des acteurs et encourager l'entretien préventif.

Ce dernier levier a fait l'objet d'une attention particulière. La présentation du modèle flamand Monumentenwacht a illustré l'intérêt d'une approche fondée sur l'anticipation et le suivi régulier de l'état des biens. Un entretien planifié permet souvent de limiter les dégradations, de préserver davantage de matière patrimoniale et de réduire les interventions lourdes à long terme.

Au-delà de ces différentes priorités, la table ronde a souligné la nécessité d'aborder la durabilité comme une démarche globale associant connaissance, accompagnement, évaluation et gestion dans le temps. Plus qu'une question exclusivement technique ou énergétique, elle apparaît aujourd'hui comme un enjeu de gouvernance, de partage des savoirs et de coopération entre les acteurs du patrimoine.

Cette troisième table ronde n'avait pas pour objectif de produire des solutions immédiatement opérationnelles, mais de faire émerger des constats partagés et des pistes de travail. Les échanges ont confirmé que les enjeux liés à l'énergie, au climat et à la durabilité concernent désormais l'ensemble du secteur patrimonial et nécessitent une approche transversale associant recherche, formation, financement, accompagnement et diffusion des connaissances.

En poursuivant ce travail de concertation, l'Alliance Patrimoine-Emploi 2.0 entend contribuer à construire les conditions d'un patrimoine mieux connu, mieux entretenu et mieux accompagné face aux défis du XXIe siècle. Plus que des réponses toutes faites, elle cherche avant tout à créer les conditions d'une intelligence collective capable de transformer les constats d'aujourd'hui en solutions pour demain.

Sébastien Mainil

**Renseignements**
https://agencewallonnedupatrimoine.be/alliance-patrimoine-emploi-2-0

**Les 5 leviers identifiés par l'Alliance Patrimoine-Emploi 2.0**

- Diffuser les connaissances
- Généraliser le diagnostic préalable
- Développer le retour d'expérience
- Renforcer l'accompagnement des acteurs
- Favoriser l'entretien préventif

# À **OMAL**, ADAPTER SANS EFFACER

**La réhabilitation du refuge fortifié montre comment l'amélioration du confort et des performances d'un bâtiment ancien peut s'appuyer sur une connaissance attentive de son fonctionnement. Isolation intérieure, matériaux compatibles, réversibilité des aménagements, géothermie et extension contemporaine composent ici une intervention globale, conçue pour permettre un nouvel usage tout en préservant la lecture du monument.**



Formation AWaP « Patrimoine et Énergie » en novembre 2022, Omal (Geer). © AWaP

Édifié au XVIIe siècle et classé, le refuge fortifié d'Omal a fait l'objet d'une réhabilitation visant à lui donner une fonction résidentielle. L'enjeu n'était donc pas seulement de restaurer l'enveloppe du bâtiment, mais de permettre son occupation en répondant aux exigences contemporaines de confort et de consommation énergétique, sans altérer les caractéristiques architecturales et constructives qui fondent sa valeur patrimoniale.

La démarche s'est appuyée sur une analyse approfondie du bâtiment existant. Cette étape a permis d'orienter les interventions en tenant compte de la valeur patrimoniale du refuge et de son fonctionnement hygrothermique, particulièrement important dans le choix de solutions destinées au bâti ancien.

Le projet retient une isolation intérieure conçue pour réduire les risques d'humidité et de ponts thermiques, ainsi que des matériaux naturels compatibles avec le bâti ancien.

Les murs ont été isolés par projection de cellulose entre les montants de contre-cloisons en bois. Côté intérieur, un frein-vapeur continu a été raccordé aux membranes EPDM et à l'isolation rigide posées autour des encastrements en bois dans les maçonneries extérieures, afin de prévenir la condensation et les dégradations à long terme.

Le choix d'une isolation par l'intérieur permet de préserver l'expression extérieure du monument, mais implique une attention particulière aux interactions entre les matériaux, à la circulation de l'humidité et aux singularités constructives. Le projet met ainsi en évidence le rôle déterminant du diagnostic : la solution ne découle pas d'un modèle standard, mais des caractéristiques propres de l'édifice.

Les aménagements contemporains ont été conçus dans une logique de réversibilité. Ils cherchent à préserver la lecture des volumes historiques et à limiter l'incidence des transformations sur la substance ancienne.

Cette approche répond à un enjeu central de la réaffectation patrimoniale : rendre le bâtiment utilisable aujourd'hui tout en conservant la possibilité de comprendre ses dispositions anciennes et, autant que possible, de faire évoluer ultérieurement les aménagements sans intervention irréversible.

L'adaptation énergétique ne s'est pas limitée au traitement de l'enveloppe. Le chauffage du complexe recourt à la géothermie, intégrant ainsi la question de la production de chaleur à la conception d'ensemble du projet.

Une extension contemporaine, implantée à proximité du bâtiment historique, complète le programme. Son architecture volontairement discrète cherche à préserver la présence et la lisibilité du refuge, tout en accueillant les fonctions contemporaines nécessaires au projet.

Le refuge fortifié d'Omal ne propose pas une solution reproductible à l'identique pour tous les bâtiments anciens, il illustre plutôt une méthode : partir du monument, de son fonctionnement, de ses qualités et de ses contraintes pour construire une combinaison cohérente d'interventions.

Le projet articule ainsi plusieurs niveaux de réponse : agir sur l'enveloppe sans effacer les façades, choisir des matériaux compatibles, préserver la lecture des volumes, limiter l'irréversibilité des aménagements, adapter les équipements et maîtriser la relation entre l'extension et le bâtiment historique.

L'intérêt du cas d'Omal réside donc moins dans chacune de ces solutions considérées isolément que dans leur mise en cohérence. Il rappelle qu'en matière de patrimoine, la qualité d'une rénovation dépend d'abord de la justesse des choix opérés au regard du bâtiment concerné.

Sébastien Mainil




Refuge fortifié, Omal. © SPW/AWaP – G. Focant

# CONCILIER **PATRIMOINE** ET **DÉVELOPPEMENT DURABLE** DANS LES **MARCHÉS PUBLICS** DE L'AWAP

**La durabilité ne se joue pas uniquement dans les choix de conception. Elle se construit également dans les marchés publics, les critères de sélection, les prescriptions techniques et les outils mobilisés par les pouvoirs adjudicateurs. Les projets menés par l'AWaP illustrent la manière dont ces enjeux sont progressivement intégrés aux propriétés régionales.**



Galerie vitrée de l'abbaye de Stavelot. © SPW/AWaP – V. Rocher

Comment les prescriptions environnementales, les critères de durabilité et les objectifs de développement durable peuvent être intégrés dans les marchés publics de l'AWaP ? La durabilité constitue aujourd'hui un cadre incontournable de l'action publique, décliné à travers des objectifs internationaux, européens et régionaux. Pour l'AWaP, ces orientations se traduisent dans l'entretien, la restauration et la valorisation des propriétés régionales classées. Chaque projet devient ainsi l'occasion d'intégrer les enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux à la préservation du patrimoine. Cette démarche s'appuie notamment sur les critères DNSH (*Do No Significant Harm*, ne pas causer de préjudice important), sur la Stratégie wallonne de développement durable (SWDD) et sur le Plan Air Climat Énergie (PACE), qui constituent autant de cadres de référence pour concilier patrimoine et transition durable.

**Le principe DNSH**

À l'échelle européenne, le principe DNSH s'applique notamment aux projets soutenus par des financements européens. Il vise à garantir qu'un projet ne porte pas d'atteinte significative aux six objectifs environnementaux définis par l'Union européenne :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- l'économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour l'AWaP, le DNSH complète les enjeux de conservation, de restauration et de réaffectation du patrimoine. Il peut être pris en compte dès la conception du projet et se traduire dans les cahiers des charges par des clauses destinées à limiter les incidences environnementales, à favoriser l'adaptation au changement climatique ou à encourager une gestion responsable des ressources.

À Bois-du-Luc, le projet cofinancé par les fonds FEDER 2021-2027 relatif à la restauration de l'aile des ateliers propose une traduction concrète de l'intégration des principes DNSH et des Objectifs de développement durable (ODD) dans un projet patrimonial.

Le projet, expliqué en détail dans l'article suivant, comprend la restauration de l'aile des ateliers, du réfectoire et de la première grange, ainsi que la création de nouveaux espaces conciliant sobriété énergétique, confort d'usage et respect du bâti existant. Le respect du principe DNSH se traduira notamment par la conservation des éléments patrimoniaux, une approche énergétique fondée sur la sobriété et l'efficacité, ainsi que le recours à des matériaux biosourcés.

Une fois réalisé, l'ensemble devrait permettre de réduire durablement les consommations et les émissions sans altérer les volumes, matériaux et éléments techniques qui fondent la valeur patrimoniale du site. Bois-du-Luc constitue ainsi un exemple concret d'intégration du DNSH dans un projet associant restauration patrimoniale, sobriété énergétique et production d'énergie renouvelable.

**La Stratégie wallonne de développement durable (SWDD)**

À l'échelle wallonne, les 17 ODD de l'Agenda 2030 trouvent leur traduction dans la SWDD. Celle-ci adapte ces objectifs aux compétences et réalités régionales et veille à la cohérence des plans et stratégies qui participent à leur réalisation.

Parmi ceux-ci, le PACE constitue la feuille de route wallonne consacrée au climat, à l'énergie et à la qualité de l'air. Il répond notamment aux engagements européens et internationaux de la Wallonie et contribue à plusieurs ODD. Complémentaires, la SWDD et le PACE offrent des cadres de référence pour intégrer concrètement la durabilité dans les projets menés par l'AWaP sur les propriétés régionales.

Pour concrétiser les ambitions de la SWDD et du PACE, l'AWaP s'appuie notamment sur l'outil GRO, qui permet, dans un contexte patrimonial, de concilier performances environnementales, usages et préservation des ressources. GRO accompagne le projet selon trois niveaux successifs : analyse contextuelle (*Level 0*), concept (*Level 1*) et design (*Level 2*). Pour le projet de reconditionnement de la galerie vitrée de l'abbaye de Stavelot, l'AWaP s'appuiera sur l'analyse contextuelle afin d'identifier les cibles les plus pertinentes à intégrer dans l'étude du projet. Ces cibles seront ensuite reprises dans les conditions du marché de services en vue de la désignation des auteurs de projet.

**D'autres pistes**

En tant qu'administration attentive aux enjeux environnementaux, l'AWaP continue d'explorer les possibilités offertes aux pouvoirs adjudicateurs pour agir en faveur de la transition climatique à travers les marchés publics liés aux propriétés régionales.

Cette veille, menée aux niveaux régional, national et européen, porte notamment sur de nouveaux critères d'évaluation, l'échelle de performance $CO_2$ ou encore les évolutions technologiques en matière de pompes à chaleur. Elle vise à renforcer progressivement l'intégration des objectifs climatiques et environnementaux dans les marchés de l'AWaP, tout en respectant les exigences de conservation et de valorisation du patrimoine.

Margot Minette
et Guillaume Hellemans

# UN NOUVEL ÉLAN POUR **BOIS-DU-LUC** : L'**INNOVATION ÉNERGÉTIQUE** AU SERVICE D'UN SITE CLASSÉ AU **PATRIMOINE MONDIAL**

**Au sein du site minier de Bois-du-Luc, propriété régionale gérée par l'AWaP, les enjeux de durabilité soulignent la capacité d'un site patrimonial exceptionnel à poursuivre son développement, à accueillir de nouveaux usages, à attirer d'autres publics et à s'adapter aux défis contemporains. Le développement durable est ainsi le fil conducteur des projets menés sur le site et est un levier au service de sa préservation pour les générations futures.**



Vue générale de la propriété régionale de Bois-du-Luc gérée par l'AWaP : la fosse Saint-Emmanuel au premier plan, la cour des ateliers au second. © SPW-AWaP – V. Rocher

Inscrit depuis 2012 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au sein des quatre Sites miniers majeurs de Wallonie, Bois-du-Luc illustre presque 300 ans d'histoire de la Société des Charbonnages en activité de 1695 à 1973. Rares sont les sites de ce type qui présentent un écosystème aussi préservé comprenant encore les espaces de production et les lieux de vie. Bureaux, ateliers, logements ouvriers, équipements collectifs, terrils et infrastructures techniques composent encore aujourd'hui un ensemble remarquablement lisible et préservé.

Aujourd'hui, l'AWaP s'appuie sur la capacité historique d'adaptation du site pour mettre en œuvre son schéma de développement : la restauration et la réaffectation des bâtiments historiques y sont envisagées au service à la fois de la conservation et du développement du site, en intégrant les enjeux de durabilité, de transition énergétique, de diversification des activités et d'attractivité touristique.

Cette vision se concrétise notamment au travers du portefeuille FEDER 2021-2027 *Du charbon au zéro carbone : l'innovation énergétique et la gestion durable des ressources au service d'un site du patrimoine mondial en transition* porté par l'AWaP en partenariat avec la Ville de La Louvière et la SPAQuE.

Deux projets sont gérés par l'AWaP. Le premier est la restauration de la galerie vitrée qui longe l'aile des bureaux du charbonnage (aujourd'hui bureaux du musée de la Mine et du Développement durable – MMDD) qui, après plus de 150 ans de vie, avait besoin d'une restauration en profondeur.

La galerie est construite entre 1907 et 1910, période à laquelle les bureaux du charbonnage sont rénovés et agrandis par l'architecte Charles-Emile Janlet qui se démarque à l'époque par son style néo-Renaissance flamande. Pour cet agrandissement, il faut montrer le savoir-faire de la Société de Bois-du-Luc. Dans les ateliers, la menuiserie et la forge fonctionnent à plein régime pour les besoins du charbonnage. On fabrique sur place des moules en bois pour couler directement les pièces en fonte et en acier qui actionnent les machineries nécessaires à l'extraction du charbon. Les analyses du métal laissent à penser que la galerie vitrée aurait été réalisée dans les ateliers mêmes du charbonnage. Les éléments métalliques d'origine (partie verticale) présentent en effet des caractéristiques de composition bien spécifiques.



La galerie vitrée restaurée de Bois-du-Luc, La Louvière. © SPW-AWaP – V. Rocher

Longue d'une cinquantaine de mètres, cette galerie dessert les bureaux du personnel tout en ayant une vue sur la cour des ateliers où grouillent les ouvriers dits de surface du charbonnage. Aux alentours des années 1930, pour répondre à la problématique de surchauffe des bureaux, une protection solaire est mise en place, formant un arc de cercle au-dessus de la galerie. Un système de poulies permettait le déroulement de la toile sur des arceaux métalliques. Les vestiges de ce système qui aura déjà été remanié au cours du XXe siècle sont toujours visibles aujourd'hui.

En conjuguant le maintien des éléments historiques et l'analyse fine du comportement thermodynamique, la restauration de la galerie relève le défi du respect du patrimoine et de l'amélioration énergétique.

Le nouveau store épouse la forme de l'ancien. Son fonctionnement est couplé à un système de free-cooling : l'air froid de la cave est utilisé pour refroidir la galerie en cas de surchauffe. Ainsi, inutile d'installer un système de réfrigération peu compatible avec la préservation du patrimoine, très énergivore et polluant.

Plus ambitieux encore, le second projet des ateliers associe restauration patrimoniale, création de nouveaux espaces et production d'énergie renouvelable. Une installation photovoltaïque dont la production doit permettre d'alimenter en électricité l'entièreté du site, sera installée sur les parties pleines des toitures en shed où le revêtement actuel doit être remplacé car composé d'amiante. La restauration des ateliers est envisagée comme une opportunité pour répondre à la fois aux besoins de conservation du patrimoine, aux objectifs de développement durable et aux perspectives de développement du site. L'intégration d'équipements performants et la création de nouveaux espaces contribuera à renforcer l'attractivité du site tout en réduisant ses coûts de fonctionnement.

Cette démarche suscite aujourd'hui un intérêt qui dépasse largement le contexte wallon. Le projet de Bois-du-Luc a été retenu comme étude de cas dans le cadre du programme international de l'UNESCO consacré aux énergies renouvelables dans les biens du patrimoine mondial. Cette reconnaissance internationale illustre le caractère exemplaire d'une approche qui refuse d'opposer conservation patrimoniale et transition écologique.

Projet cofinancé par l'Union européenne et la Wallonie (https://europe.wallonie.be et www.enmieux.be).

Aurore Debruyn
et Margot Minette

www.enmieux.be

FEDER
UNION EUROPEENNE
Wallonie
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

unesco
Site du patrimoine mondial

# PATRIMOINE MONDIAL ET **ÉNERGIES** RENOUVELABLES

**L'intégration des énergies renouvelables dans les paysages patrimoniaux soulève souvent des débats complexes. À l'échelle du patrimoine mondial, la question ne consiste plus à opposer transition énergétique et conservation, mais à définir les conditions permettant de les concilier. Les travaux récents de l'UNESCO apportent à cet égard des enseignements précieux.**




Aujourd'hui, il est bien acquis que le changement climatique représente une des principales menaces auxquelles est confronté le patrimoine mondial, portant une atteinte directe à la valeur universelle exceptionnelle, l'intégrité et l'authenticité des biens reconnus et de facto, à la qualité de vie des communautés rattachées aux biens du patrimoine mondial.

Lors de la dernière session du Comité du patrimoine mondial à Busan, en Corée du Sud, en juillet dernier (voir page 27), le Centre du patrimoine mondial et ses organes consultatifs ont alerté sur les impacts visibles et mesurés de ce changement ces dernières années, rappelant que 90 % des sites patrimoine mondial (soit +/- 1 145 biens sur 1 273) sont exposés à un stress environnemental élevé.

Depuis 2015, une augmentation de plus de 40% des risques climatiques affectant les biens a été constatée alors que les prévisions restent alarmantes : les pressions liées au climat impactant les biens patrimoine mondial pourraient tripler d'ici 2050.

L'heure n'est plus au constat mais à l'action. Ces dernières années, le patrimoine mondial fait l'objet d'une politique de stratégies et de solutions offrant aux États la possibilité de mettre en œuvre des mesures concrètes pour répondre à l'emballement des impacts du changement climatique.

Documents statutaires et décisions adoptées lors des comités annuels, boites à outils, formations pour le renforcement des compétences et des capacités, groupes d'experts, publications et manuels de références… toutes ces initiatives illustrent l'action commune significative qu'ont entrepris le Centre du patrimoine mondial accompagné des organes consultatifs (UICN, ICOMOS international, ICCROM) ainsi que les États parties à la Convention pour maintenir l'état de préservation des biens inscrits sur la prestigieuse liste.

Réduire inévitablement les émissions de gaz à effet de serre, investir dans une énergie plus propre, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes font partie des objectifs de développement durable portés par l'Organisation des Nations Unies.

Assurer cette transition énergétique au sein d'un territoire nécessite de veiller impérativement à ce que les projets d'infrastructure soient conçus et mis en œuvre de manière à préserver la valeur universelle exceptionnelle des sites du patrimoine mondial, en évitant tout impact ou dommage irréversible sur ce patrimoine universel.

Le guide *Patrimoine mondial et énergies renouvelables – Guide sur les projets d'énergie éolienne et solaire dans un contexte de patrimoine mondial* établi en 2025 fournit aux États parties, gestionnaires de sites, planificateurs, promoteurs et à tout acteur, des conseils pratiques permettant d'allier protection des biens du patrimoine mondial et développement des énergies renouvelables.

Ce guide s'adresse à ceux qui participent à l'élaboration des politiques, à la planification et au développement des énergies renouvelables, mais aussi aux parties prenantes impliquées dans la protection des biens du patrimoine mondial, en particulier les gestionnaires de sites et les autorités compétentes délivrant autorisations et permis.

La force de ce guide réside dans une approche pragmatique et concrète proposant une méthodologie d'évaluation des impacts en développant la compréhension des principes clés tant du patrimoine mondial (la valeur universelle exceptionnelle d'un bien et son emprise spatiale, sa gestion et sa protection) que des énergies renouvelables (l'énergie éolienne et solaire, les infrastructures de transmission, les cycles de vie des énergies). Le guide est également illustré de nombreuses études de cas qui participent à cet échange de bonnes pratiques, puisqu'il n'existe pas une façon unique de faire. Il s'agit plutôt de démarrer du terrain, mêlant la compréhension et la préservation du patrimoine mondial existant et les besoins énergétiques.

Dans ce guide, une étude de cas en Wallonie a été sélectionnée pour faire partie des 22 exemples proposés : le projet de résilience énergétique développé dans la propriété régionale du site de Bois-du-Luc (voir pages 17-18).

Tous les exemples soulignent une idée essentielle : la transition énergétique et la protection du patrimoine ne sont pas contradictoires ni incompatibles.

C'est également le cas à Bois-du-Luc, ce projet d'intégration photovoltaïque avait d'ailleurs été présenté lors de la table ronde de lancement du guide au siège de l'UNESCO en juillet 2025 lors de la 47e session du Comité du patrimoine mondial.

Nous pourrions également mettre en avant le projet proposé par la Suisse au sein des deux villes inscrites conjointement au patrimoine mondial en 2009, La Chaux-de-Fonds et Locle, connues pour leur urbanisme développé autour de l'industrie horlogère. L'enjeu consistait ici à développer les énergies renouvelables (principalement l'énergie solaire) sans dégrader les qualités architecturales et patrimoniales qui justifient la valeur de ces villes sur un territoire plus vaste qu'un site plus localisé comme Bois-du-Luc.

L'étude présentée pose la question essentielle : où peut-on installer des infrastructures d'énergie solaire et quel est le degré d'exigence patrimoniale que l'on souhaite requérir ? En somme, l'intérêt de l'expérience de La Chaux-de-Fonds et du Locle réside moins dans une technologie particulière que dans une méthode de planification différenciée, qui fait de la sensibilité patrimoniale un paramètre de conception du développement d'infrastructures solaires plutôt qu'un obstacle général à celui-ci.

Alors que le projet de Bois-du-Luc tente de répondre à la question de la compatibilité d'une solution photovoltaïque au respect des caractéristiques patrimoniales et constructives historiques, le projet suisse développe une approche territoriale stratégique reposant sur une cartographie de la sensibilité et de la visibilité au regard du potentiel énergétique.

Ces approches variées soulignent aussi des points communs, comme la multidisciplinarité des équipes mobilisées, rappelant toutes deux que la protection du patrimoine mondial et la transition énergétique peuvent être conciliées à condition de ne pas appliquer une règle uniforme à l'ensemble du territoire, sans prise en compte des spécificités locales et patrimoniales.

Ingrid Boxus

**Orientation bibliographique**

Site web de l'UNESCO sur le changement climatique et le patrimoine mondial : https://whc.unesco.org/fr/changementclimatique

Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial, adopté par l'Assemblée générale des États parties à sa 24e session en 2023 : https://whc.unesco.org/document/204420

17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030 pour assurer la paix et la prospérité pour les peuples et la planète : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable

Guide en ligne sur les projets d'énergie éolienne et solaire dans un contexte de patrimoine mondial : https://whc.unesco.org/fr/renewable-energy

Résumé de l'étude de cas de Bois-du-Luc : https://whc.unesco.org/document/224129

Résumé de l'étude de cas de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Suisse : https://whc.unesco.org/document/224294

# QUAND LE **PATRIMOINE PUISE** SON **ÉNERGIE** SUR SA PROPRE **IMPLANTATION**

**Orientation, relief, eau, sous-sol, dépendances : le contexte d'un monument recèle parfois une partie de la réponse aux enjeux énergétiques. De Spontin à la Paix-Dieu, en passant par Westerlo et Villers-la-Ville, plusieurs projets invitent à regarder le site avant d'ajouter des équipements et à mobiliser ses ressources sans effacer l'identité des lieux.**

L'adaptation énergétique d'un monument ne commence pas nécessairement par l'ajout d'une technologie. Elle peut d'abord s'appuyer sur une lecture attentive du lieu : son orientation, son relief, la présence de l'eau, la nature du sous-sol, la disposition des cours et des dépendances ou encore les usages qui ont façonné son implantation. Ces caractéristiques héritées de l'histoire ne constituent pas uniquement des contraintes à préserver. Elles peuvent aussi devenir des ressources pour le projet. Cette approche ne conduit pas à reproduire partout les mêmes solutions, mais à rechercher une réponse proportionnée aux caractéristiques du monument, à ses besoins et aux possibilités offertes par son environnement.

À Spontin, le Bocq ne se limite plus à alimenter les douves du château : son courant contribue également à produire de l'électricité. Une turbine hydraulique lente à pales horizontales exploite le débit de la rivière en prenant place dans le contexte historique du domaine. La puissance annoncée de l'équipement est de 15 kW et sa production potentielle est présentée comme équivalente à la consommation d'une vingtaine de ménages. Sa vitesse de rotation limitée vise également à réduire les risques pour la faune aquatique.

L'intérêt du projet réside surtout dans la réactivation d'une relation ancienne entre le site et son cours d'eau. Les ensembles historiques ont fréquemment exploité l'eau pour la défense, l'approvisionnement, la force motrice ou les activités économiques. À Spontin, cette ressource territoriale reçoit ainsi une fonction contemporaine sans devenir étrangère à l'histoire du lieu.

Au château de Merode, à Westerlo, l'eau des douves n'est pas utilisée pour produire directement de l'électricité, mais comme source de calories. Des échangeurs thermiques reliés à une pompe à chaleur participent au chauffage du bâtiment historique. L'électricité nécessaire au fonctionnement du système est notamment fournie par des panneaux photovoltaïques placés sur la toiture d'un entrepôt, à distance des façades classées.

Le déport des panneaux vers un bâtiment secondaire illustre un principe important : la production d'énergie renouvelable ne doit pas nécessairement prendre place sur le monument lui-même. L'échelle du domaine offre parfois d'autres possibilités, plus respectueuses de la perception du site et de ses valeurs patrimoniales.



Château de Spontin. © SPW/AWaP – V. Rocher



Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu », Amay. © SPW/AWaP – V. Rocher



Roue à aubes, abbaye de Villers-la-Ville. © SPW/AWaP – L. Dehogne

À l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu, la réponse énergétique associe plusieurs dispositifs choisis en fonction des caractéristiques du site. Un puits canadien exploite l'inertie thermique du sol pour préchauffer ou rafraîchir l'air neuf selon la saison. Le moulin profite de cette installation. Le mur rideau du bas-côté sud de l'église abbatiale présente des panneaux photovoltaïques intégrés dans le vitrage. Ces derniers produisent, en complément, une partie de l'électricité renouvelable. Ici encore, l'intérêt réside moins dans la technologie elle-même que dans sa capacité à s'inscrire dans un dispositif cohérent, adapté aux bâtiments, aux usages et aux espaces disponibles.

À l'abbaye de Villers-la-Ville, la roue à aubes récemment remise en place rappelle la relation historique qui unissait les communautés monastiques aux ressources hydrauliques de leur environnement. Elle témoigne de la manière dont la topographie et les cours d'eau participaient à l'organisation et au fonctionnement du site. Sa mise en valeur possède donc d'abord une portée historique et pédagogique. Elle rend visible une intelligence territoriale ancienne qui peut encore inspirer aujourd'hui la recherche de solutions locales, compréhensibles et ancrées dans le paysage, tout en transformant la force motrice de l'eau en électricité.

Ces expériences ne constituent ni un catalogue de solutions ni une recette reproductible. Elles montrent au contraire que la transition énergétique du patrimoine peut s'appuyer sur des ressources très différentes selon les caractéristiques du lieu : l'eau, le sous-sol, l'organisation du domaine ou encore l'héritage des usages anciens. Ce qui rapproche ces projets n'est pas la nature des équipements mis en œuvre, mais la démarche qui consiste à partir du site, avant de choisir la solution technique.

La transition énergétique du patrimoine ne repose donc pas uniquement sur la performance des équipements. Elle dépend aussi de la capacité à comprendre le territoire dans lequel s'inscrit le monument et à tirer parti, avec mesure, de ce que son implantation offre déjà. Avant d'ajouter des équipements, le patrimoine invite ainsi à observer, comprendre et valoriser les ressources présentes sur place.

Dans cette perspective, l'innovation devient particulièrement féconde lorsqu'elle naît d'un diagnostic du lieu et d'une compréhension fine de son fonctionnement. Il ne s'agit pas de multiplier les équipements, mais de rechercher une combinaison adaptée aux caractéristiques du site, à ses usages et à ses capacités d'évolution.

Le monument peut alors être considéré comme une composante d'un système plus large, déjà inscrit dans un climat, un relief, un paysage et un réseau de ressources. Observer avant d'équiper, comparer avant de choisir et implanter avec discernement : ces principes permettent de rapprocher transition énergétique et conservation patrimoniale sans les présenter comme deux objectifs nécessairement opposés.

Sébastien Mainil

# PARCS ET JARDINS HISTORIQUES : DES LABORATOIRES VIVANTS POUR UN AVENIR DURABLE

**Sécheresses plus longues, pluies plus intenses, vagues de chaleur, tempêtes ou apparition de nouveaux ravageurs : le changement climatique transforme profondément les paysages qui nous entourent. Les parcs et jardins historiques n'échappent pas à cette évolution. Pourtant, l'adaptation fait partie de leur histoire depuis leur création. Au fil des siècles, ces lieux ont évolué avec les usages, les contraintes économiques, les modes de gestion et les attentes des générations successives. Un jardin patrimonial n'a jamais été un espace figé. Il est le résultat d'adaptations permanentes destinées à préserver son identité tout en répondant aux besoins de chaque époque.**



Charmilles des jardins de Freÿr. © SPW/AWaP – V. Rocher

Cette expérience accumulée constitue aujourd'hui une ressource précieuse. Depuis des siècles, les jardins historiques expérimentent l'art d'associer le végétal, l'eau, les ouvrages bâtis, les usages et les savoir-faire humains dans un équilibre complexe. Ils apparaissent ainsi comme de véritables laboratoires pour penser les paysages durables de demain.

Contrairement aux monuments bâtis, ils sont composés d'un matériau vivant. Les arbres grandissent, vieillissent et disparaissent ; les plantations se renouvellent ; les sols évoluent ; les équilibres écologiques se transforment. Cette dimension vivante fait leur richesse mais aussi leur vulnérabilité. Les sécheresses fragilisent les arbres tandis que les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent, en quelques heures, bouleverser des compositions paysagères construites depuis plusieurs générations. Ces menaces concernent également les murs, les bassins, les ponts, les pavillons ou les ouvrages hydrauliques qui participent pleinement à l'identité des sites. Préserver un jardin historique implique donc de conserver un ensemble où patrimoine paysager et patrimoine bâti demeurent étroitement liés.

Face à ces évolutions, les spécialistes du patrimoine paysager défendent une idée simple : conserver ne signifie pas figer. L'objectif n'est pas de maintenir chaque arbre ou chaque plantation dans un état idéalisé du passé, mais de préserver l'esprit du lieu, son organisation spatiale, ses usages et ses valeurs patrimoniales. Cette réflexion rejoint celle du patrimoine bâti, lui aussi confronté aux enjeux d'adaptation énergétique, de confort, de résilience climatique ou de gestion des risques. Dans les deux cas, la conservation durable repose moins sur l'immobilité que sur une capacité raisonnée d'évolution.



Cascade, Annevoie. © SPW/AWaP - V. Rocher

La résilience d'un jardin ne se limite donc pas à la survie de ses végétaux. Elle concerne l'ensemble du système : les plantations, les ouvrages, les circulations, l'eau, les usages et les modes de gestion. Préserver un jardin historique aujourd'hui consiste à maintenir la cohérence d'un ensemble vivant où les dimensions patrimoniales, paysagères, écologiques, économiques et humaines sont étroitement liées.

Cette approche se traduit déjà dans les pratiques de terrain. Le paillage, la récupération des eaux de pluie, la gestion différenciée, la limitation des intrants ou encore la diversification des plantations contribuent à renforcer la résilience des sites tout en favorisant la biodiversité. Les gestionnaires doivent toutefois concilier ces objectifs avec d'autres impératifs : la sécurité des visiteurs, l'accessibilité, la qualité des parcours, les coûts d'entretien et la préservation des savoir-faire. La résilience résulte ainsi d'un équilibre entre patrimoine, écologie, usages et moyens de gestion.

La question du choix des végétaux illustre particulièrement cette complexité. Les arbres plantés aujourd'hui devront faire face à un climat probablement plus chaud et plus sec. L'enjeu n'est cependant pas uniquement de remplacer certaines espèces par d'autres, mais de préserver la cohérence historique et paysagère du site tout en assurant son adaptation. Les arbres anciens, parfois centenaires, demandent à cet égard une attention particulière. Leur conservation repose souvent sur une multitude d'actions préventives menées dans la durée plutôt que sur des interventions spectaculaires.

Cette approche globale est essentielle car les jardins historiques rendent de nombreux services à la collectivité. Les grands arbres stockent du carbone, créent des îlots de fraîcheur et contribuent à la biodiversité. Ces lieux jouent également un rôle culturel, social, éducatif et touristique majeur. Ils participent à la qualité de vie et à l'attractivité des territoires tout en transmettant l'histoire des paysages, des techniques et des sociétés qui les ont façonnés.

Pour répondre à ces défis, les métiers du patrimoine sont appelés à renforcer leur dialogue avec l'écologie, l'hydrologie, l'aménagement du territoire ou les sciences sociales. Gestionnaires, architectes-paysagistes, jardiniers et responsables publics doivent désormais conjuguer connaissances historiques, compréhension du vivant et capacité d'anticipation. La transmission des savoirs devient à cet égard un enjeu aussi important que la conservation des sites eux-mêmes.

Les parcs et jardins historiques nous rappellent que la durabilité n'est pas synonyme d'immobilisme. Leur histoire démontre qu'un patrimoine se transmet non parce qu'il demeure inchangé, mais parce qu'il sait évoluer tout en conservant ce qui fonde son identité. Dans un contexte marqué par le changement climatique et la transformation rapide des territoires, ils apparaissent comme de véritables laboratoires de la résilience patrimoniale et offrent à l'ensemble du secteur du patrimoine une leçon essentielle : préserver l'essentiel tout en accompagnant le changement.

Frédérique Desmet

# PRÉSERVER LES **ARCHIVES DU SOL** : QUAND LA **GESTION FORESTIÈRE** DURABLE DEVIENT UN OUTIL DE **CONSERVATION** DU **PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE**

**Les liens entre protection de la nature et préservation du patrimoine sont plus étroits qu'il n'y paraît. En Wallonie, une part importante du patrimoine archéologique est conservée en forêt, où les sols ont souvent mieux résisté aux bouleversements provoqués par l'agriculture intensive et l'urbanisation que dans les espaces ouverts.**

Tumuli, charbonnières, anciennes voies de circulation, traces d'activités artisanales ou agricoles : les massifs forestiers constituent de véritables archives du passé. Les forêts anciennes sont, à cet égard, des réservoirs patrimoniaux de tout premier ordre, capables de conserver des vestiges parfois disparus partout ailleurs.

Longtemps orientée principalement vers la production de bois, la gestion forestière voit progressivement émerger des approches intégrant davantage la préservation des sols, de la biodiversité et des paysages. Cette évolution, encore partielle mais de plus en plus visible, traduit une prise en compte accrue du fonctionnement des écosystèmes forestiers et de la diversité des espèces qu'ils abritent. Sans viser initialement la protection du patrimoine archéologique, ces orientations ouvrent néanmoins la voie à des modes de gestion susceptibles de mieux préserver les vestiges enfouis et les microreliefs conservés sous couvert forestier.



Maintien d'une végétation basse sur un des deux tertres néolithiques de Watermael-Boitsfort, en forêt de Soignes. Gestion par Bruxelles Environnement. © AWaP

Cette évolution se traduit notamment par le développement d'approches sylvicoles accordant une place croissante à la qualité des sols, à la biodiversité et au fonctionnement des écosystèmes forestiers. Les principes défendus par l'association Pro Silva ou la sylviculture mélangée à couvert continu figurent parmi les expressions les plus abouties de cette tendance. En privilégiant un couvert forestier permanent, la régénération naturelle, la limitation de la compaction des sols par des itinéraires d'exploitation définis, le maintien du bois mort et des souches, la conservation de clairières ainsi qu'une attention particulière aux forêts anciennes, ces pratiques réduisent les perturbations susceptibles d'affecter les couches archéologiques et contribuent à préserver aussi bien les vestiges enfouis que les microreliefs hérités des occupations passées.

Sans avoir été conçues pour protéger le patrimoine archéologique, ces mesures de gestion contribuent indirectement à la sauvegarde des reliefs, des structures enfouies et des paysages hérités qui témoignent de plusieurs millénaires d'occupation humaine.

Elles rappellent qu'une gestion plus attentive aux sols bénéficie simultanément à la biodiversité, au climat et au patrimoine culturel. L'exemple des sols forestiers montre ainsi combien la frontière entre patrimoine naturel et patrimoine culturel est souvent artificielle. Les mêmes processus qui favorisent la résilience des écosystèmes participent également à la conservation des archives du sol. Une forêt durablement gérée ne protège donc pas uniquement le vivant : elle contribue aussi à transmettre aux générations futures la mémoire des territoires et des sociétés qui les ont façonnés.

Frédéric Hanut
et Sébastien Grolet

**Bibliographie**

Branquart É. & Liégeois S. (coord.), 2010. *Normes de gestion pour favoriser la biodiversité dans les bois soumis au régime forestier, Complément à la circulaire no 2619 du 22 septembre 1997 relative aux aménagements dans les bois soumis au régime forestier.* SPW, Jambes.

Gérard E., 2008. 2008, le nouveau Code forestier, *Forêt.Nature*, 96, septembre/octobre, p. 35-67.

Pousse M., Augusto L., Deleuze C., Pilard-Landeau B., Noé A., Pischedda D. & Richter C., 2020. Gestion durable des sols forestiers : nouvelles connaissances et boîte à outils, *Rendez-vous techniques de l'ONF*, 67-68, p. 3-14.

Sanchez C., 2016 (rééd. 2022). *La sylviculture mélangée à couvert continu, Exemple de la circulaire n° 2718 du DNF en Wallonie*. Forêt.Nature, Marche-en-Famenne.

# CONCLUSION

Finalement, une conviction s'est imposée avec force : la durabilité du patrimoine ne se résume ni à une performance énergétique, ni à la seule conservation de la matière. Elle repose sur une capacité plus fondamentale à comprendre, entretenir, adapter et transmettre. Les exemples présentés montrent que la question n'est plus de savoir si le patrimoine doit évoluer, mais comment il peut le faire sans perdre ce qui fonde son identité.

Cette évolution concerne toutes les échelles. Elle se joue dans les matériaux et les techniques, dans l'entretien d'un mur ou d'une toiture, dans la gestion d'un parc historique, dans le choix d'une essence d'arbre, dans l'intégration d'un équipement énergétique ou dans la réaffectation d'un bâtiment ancien. Elle se joue aussi dans les études préalables, les marchés publics, les outils de décision, les formations et les coopérations qui permettent aux projets de voir le jour.

Le patrimoine possède à cet égard un atout majeur : il est déjà le résultat de multiples adaptations. Les bâtiments anciens, les paysages culturels, les jardins historiques ou les savoir-faire transmis jusqu'à nous n'ont traversé les siècles que parce qu'ils ont été régulièrement entretenus, transformés, réinterprétés et réinvestis. Leur histoire rappelle que la transmission ne passe pas par l'immobilité, mais par une capacité permanente à trouver un équilibre entre continuité et changement.

Cette leçon est particulièrement précieuse à l'heure où les effets du changement climatique, la pression sur les ressources et l'évolution des usages nous obligent à repenser nos modèles. Les épisodes récents de surchauffe estivale, les sécheresses prolongées ou encore les incendies qui ont touché certains espaces naturels rappellent que ces transformations ne relèvent plus d'hypothèses lointaines, mais constituent désormais une réalité à laquelle les gestionnaires du patrimoine sont directement confrontés.

Les défis sont réels. Certaines solutions devront être inventées. D'autres devront être adaptées à des contextes locaux, parfois complexes. Tous les arbitrages ne seront pas simples. Mais les expériences présentées dans ce numéro montrent qu'il existe déjà de nombreuses pistes d'action : mieux connaître avant d'intervenir, renforcer l'entretien préventif, mobiliser les ressources du lieu, développer les coopérations, transmettre les savoir-faire et raisonner dans le temps long.

L'avenir du patrimoine ne se construit donc ni dans la nostalgie ni dans la rupture. Il se construit dans cette capacité à faire dialoguer héritage et innovation, mémoire et projet, conservation et adaptation. Loin d'apparaître comme un obstacle aux transitions, le patrimoine peut devenir l'un de leurs laboratoires les plus féconds. Parce qu'il oblige à observer avant d'agir, à mesurer les conséquences des choix, à valoriser l'existant plutôt qu'à le remplacer et à penser au-delà de l'immédiat, il offre des enseignements qui dépassent largement le seul champ patrimonial.

Durer ne suffit pas. Un patrimoine véritablement durable est un patrimoine dont on prend soin, que l'on adapte avec discernement et que l'on transmet en lui donnant la possibilité de continuer à vivre. C'est sans doute dans cette alliance entre attention, responsabilité et confiance dans l'avenir que réside aujourd'hui l'une des plus belles promesses du patrimoine.

Sébastien Mainil

# LA **CONVENTION** POUR LA **PROTECTION** DU **PATRIMOINE MONDIAL** FACE AUX **ENJEUX ACTUELS**

**Instrument international majeur aujourd'hui ratifié par 196 pays du monde, la Convention pour la protection du patrimoine mondial œuvre depuis son adoption en 1972, au renforcement de la coopération internationale pour la préservation du patrimoine mondial.**



Les 28 biens inscrits lors de cette session.

Des projets de sauvegarde ont mené à sa préparation marquant des moments forts de l'histoire du patrimoine mondial. C'est ce qu'a rappelé le directeur général de l'UNESCO, Khaled El-Enany, lors de la session annuelle du Comité du patrimoine mondial qui s'est tenue dans la ville portuaire de Busan, en Corée du Sud, en juillet dernier. Le projet de sauvegarde des temples d'Abou Simbel illustre aujourd'hui encore la collaboration internationale et scientifique d'ampleur mobilisée pour la sauvegarde de témoins patrimoniaux exceptionnels.

La coopération entre États au service de la sauvegarde du patrimoine mondial est le fondement même de la Convention et représente sa plus grande force face aux défis auxquels les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et les États sont confrontés : l'état d'urgence des biens inscrits sur la liste en péril, les impacts directs du changement climatique, les pressions du développement urbanistiques et du tourisme.

Un autre défi majeur de la Convention consiste en la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial et l'amélioration de sa représentativité et de son efficacité. Elle rassemble aujourd'hui 1 273 biens naturels et culturels répartis dans 173 pays. Une mécanique de soutien et de solidarité entre États est primordiale pour répondre à ces défis, comme permettre aux États non représentés d'inscrire leur premier bien sur la Liste, inclure davantage les régions sous-représentées (Afrique et petits États insulaires), aider les États dont les biens sont inscrits sur la liste en péril ou encore renforcer l'inscription de biens transnationaux et transfrontaliers.

À Busan, la Wallonie a partagé son expérience en matière de gestion des quatre biens transnationaux de son territoire (beffrois de Belgique et de France, forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe, Grandes Villes d'Eaux d'Europe et Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale) au sein d'un panel partagé avec six autres experts venant du Canada, Chili, Chine, Irlande et de l'ICCROM. La conférence a été l'occasion de mettre en lumière le travail de coordination mené au sein des seize Sites funéraires et mémoriels en Wallonie par la mise sur pied d'un plan de gestion wallon, ainsi qu'au sein des Grandes Villes d'Eaux d'Europe dont Spa participe activement à la gestion transnationale du bien.

Au regard de ces enjeux, des avancées positives ont marqué cette 48e session du Comité. Trois nouveaux États africains ont inscrit leur premier bien sur la Liste du patrimoine mondial (Comores, São Tomé-et-Principe et Soudan du Sud), témoins d'un travail de longue haleine entamé depuis 2021 au travers de la stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique.

Le mécanisme d'aide et de solidarité a également été activé pour protéger six sites en péril dont trois traités en urgence (Liban, Palestine et Soudan du Sud), ce qui porte la liste à 58 biens en péril. Cette reconnaissance internationale permet ainsi aux États de bénéficier d'une assistance technique et financière pour renforcer la protection de leur bien menacé mais également de mobiliser l'entraide internationale par un suivi rapproché de ces biens. Face aux conflits et à l'instabilité dans de nombreuses parties du monde, les fondements de la Convention tels le dialogue, l'entraide et la mobilisation restent essentiels comme éléments de réponses aux tensions que subissent ces sites d'exception.

Ingrid Boxus

# LE **VIEUX CIMETIÈRE** À **SOIGNIES**

## Une **reconnaissance patrimoniale** renforcée d'un lieu qui incarne la **tradition** de la **pierre locale**

**Avec des carrières toujours en activité et le Pôle de la Pierre, dédié à la formation, Soignies demeure le centre incontesté de la pierre bleue, qui fait sa réputation internationale. Ceci se complète par un lieu préservé intra-muros qui illustre l'ancrage de ce matériau au cœur même de la vie – et de la mort – des habitants aux XVIIIe et XIXe siècles.**



Vue vers la chapelle du Vieux Cimetière. Monuments funéraires et commémoratifs à l'entrée du parc, Soignies. © AWaP

À une centaine de mètres de la collégiale romane Saint-Vincent, l'enclos du Vieux Cimetière, est un endroit singulier et rare en Wallonie. Peuplé de grands arbres remarquables et de près de 150 monuments funéraires autour d'une chapelle classée du XIIIe siècle, il est à la croisée de l'histoire locale, de la mémoire collective et du savoir-faire carrier sonégien.

Lieu d'inhumation pendant plus de six siècles, il est parvenu jusqu'à nous avec beaucoup d'authenticité notamment grâce à deux décisions. À la fin du XVIIIe siècle, il bénéficie d'une exceptionnelle dérogation lorsqu'un décret autrichien décide de reporter les cimetières extra-muros, et ce, grâce à sa localisation contre le rempart, un peu en retrait du cœur d'agglomération, et grâce à sa complète clôture. À la fin du XIXe siècle, lorsque le cimetière est finalement désaffecté, il est reconverti en parc « archéologique » et paysager ouvert au public.

Il s'articule, en effet, autour d'éléments bâtis ou sculptés en pierre bleue, qui viennent de faire l'objet d'un classement comme monument au patrimoine wallon. Parmi ceux-ci, il faut relever un chemin de croix qui procède d'un projet concerté de familles sonégiennes, sur plusieurs générations, entre 1755 et 1848. La majorité des stations, toutes différentes, sont des bornes-potales à niche sur socle galbé, une production caractéristique des carrières locales qui a essaimé. Cet ensemble cohérent constitue une carte de visite concentrée de l'habileté des tailleurs de pierre et du statut des maîtres-carriers, où se retrouvent les noms de Wincqz, Rombaux, Depret, Pater, Bottemanne..., lesquels ont contribué à la réputation de la ville.

D'initiative également collective, un calvaire monumental porte l'inscription « *Ce crucifix appartient aux habitants de Soignies 1808* ». Réalisé grâce aux donations de paroissiens, il est l'œuvre du sculpteur Nicolas Legros et est placé dans la perspective de l'allée principale à partir de l'entrée. Les sculptures de ce calvaire sont actuellement en cours de restauration au Pôle de la Pierre, centre de formation de l'AWaP à Soignies. Car, si la pierre locale résiste durablement au gel, à la pollution et aux intempéries, elle est impuissante face au vandalisme.

D'autres monuments classés rappellent des pages d'histoire locale : une épidémie de choléra en 1866, le transfert en 1901 du portail baroque « rubénien » (1667) qui marquait l'entrée de la collégiale du côté de la Grand Place, un hommage à des personnalités sociales ou culturelles marquantes. Tous ces éléments structurants, harmonieusement combinés à la végétation, selon un plan paysager conçu vers 1895 par le louvaniste Lievin Rosseels, en font un lieu esthétique et paisible qui a inspiré des artistes de plusieurs époques.

Une zone de protection a été établie en même temps que le classement du 15 juillet 2026, pour renforcer le maillage des zones de préservation patrimoniale déjà existantes (sites et ZP) entre la collégiale et les anciens remparts.

Jacques Deveseleer

# LES **SEPT BEFFROIS WALLONS** ET LA **CATHÉDRALE DE TOURNAI** DÉSORMAIS DOTÉS D'UNE **ZONE DE PROTECTION**

**La ministre du Patrimoine a signé, le 23 juillet dernier, un arrêté établissant une zone de protection autour de chacun des sept beffrois wallons (Binche, Charleroi, Gembloux, Mons, Namur, Thuin et Tournai) ainsi qu'autour de la cathédrale de Tournai, inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'humanité.**

Une zone de protection est un périmètre défini autour d'un monument classé pour préserver son cadre visuel et historique. L'objectif est de veiller à ce que les aménagements futurs respectent la qualité du paysage urbain autour du bien.

La procédure avait été entamée sous la législature précédente et certains périmètres ont été modifiés après enquête publique.

L'environnement direct de ces biens UNESCO bénéficie donc dorénavant d'une protection légale au sens du Code wallon du Patrimoine ; désormais, l'AWaP et la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles seront consultées dans le cadre des procédures de permis d'urbanisme et remettront un avis simple.

Anne-Catherine Dawance



La cathédrale de Tournai et les sept beffrois de Wallonie - Tournai, Binche, Namur, Thuin, Mons, Gembloux et Charleroi (de gauche à droite et de haut en bas). © SPW/AWaP – V. Rocher

# TRACES D'UNE DRAMATIQUE **CRISE DE MORTALITÉ** À **JAMBES** AU **XVIIe SIÈCLE**

**Les découvertes fortuites de vestiges archéologiques adviennent parfois dans des circonstances qui semblent anodines au premier abord. Au printemps 2026, sur la place Saint-Calixte à Jambes, c'est lors de l'enfouissement très ponctuel de quatre « bulles à verres » qu'a été signalée la mise au jour d'ossements humains. Les archéologues de l'AWaP ont alors planifié une opération de sauvetage de ces vestiges dans une excavation étroite (environ 4,5 x 2,5 m) mais profonde, tandis que la Ville de Namur en a assuré la sécurité.**



Un des squelettes en cours de dégagement, place Saint-Calixte, Jambes. © SPW/AWaP - C. Berger

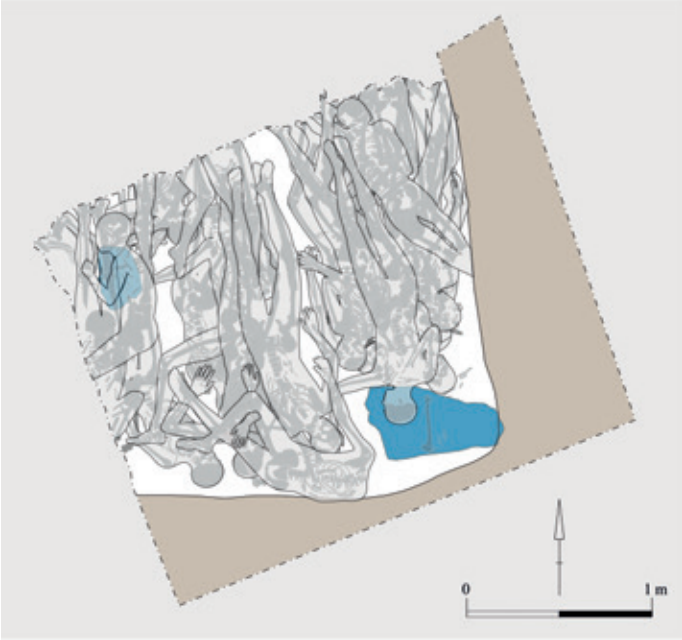
Ce ne sont pas moins d'une trentaine de corps humains qui ont été dégagés en un temps record sur cette minuscule surface, avec le concours d'une anthropologue de l'Institut des Sciences naturelles de Belgique. Les squelettes étaient tous inhumés dans une fosse profonde (environ 3 m) et rectangulaire, dont la partie septentrionale a été partiellement arasée par les travaux d'aménagement avant leur interruption, et qui se prolonge sous le parking actuel.

Les corps ont été placés tête-bêche, sans grand soin apparent, superposant jusqu'à 5 cinq individus au même endroit. On observe une orientation générale nord-sud des défunts, à l'exception de quelques-uns qui semblent remplir des interstices afin d'optimiser l'occupation de tous les espaces disponibles. La majorité d'entre eux sont déposés dans des positions inusitées, près d'une moitié sur le ventre, d'autres sur le côté, les membres ne sont que très rarement alignés sur le corps, et certains adoptent une posture véritablement désarticulée.

La particularité de cette sépulture tient dans le fait que le dépôt des corps a eu lieu pratiquement simultanément - ou en épisodes successifs rapprochés - dans une fosse unique prévue pour accueillir un grand nombre de dépouilles. Elle témoigne donc d'une crise de mortalité qui reste désormais à expliquer.

Les premières observations anthropologiques de terrain semblent identifier presque exclusivement des hommes et majoritairement jeunes. Ceci pourrait désigner une population spécifique, peut-être liée au passé militaire de la ville de Namur.

Plusieurs indices chronologiques orientent en faveur d'une datation aux Temps modernes de cette inhumation. À cette époque, la place Saint-Calixte actuelle, où se trouve la fosse, est occupée par une cense liée au béguinage du même nom. Cette institution accueillait dès le XIIIe siècle une importante communauté de béguines, qui s'équipa très rapidement d'un « hôpital » destiné à son propre usage. Au XVe siècle, la communauté étant pratiquement éteinte, ce sont les dames blanches, carmélites en provenance de Dinant, qui prirent le relais, tirant quelques revenus de la cense Saint-Calixte et prenant soin des dernières béguines au sein de l'hôpital. En attente d'explorations dans les archives qui permettront d'en savoir plus sur l'usage fait de l'hôpital jusqu'au XVIIe siècle, on se bornera à évoquer l'hypothèse de la (re)mise en service de l'hôpital à cette époque.




Relevé des squelettes mis au jour, avec restitution hypothétique des silhouettes des corps. Relevé et DAO : Ignace Incoul, AWaP



Examen d'un squelette par une anthropologue de l'Institut des Sciences naturelles de Belgique, place Saint-Calixte, Jambes. © SPW/AWaP – C. Berger

Entre 1692 et 1750, la ville est en effet assiégée à de nombreuses reprises du fait de sa situation stratégique entre les principaux belligérants de l'époque, le Royaume de France d'une part, les alliés autrichiens, hollandais et espagnols de l'autre. D'imposantes armées s'affrontent sous ses murs, générant des milliers de victimes. Plusieurs grandes batailles livrées non loin de la ville charrient aussi dans la cité de nombreux blessés. Enfin, plusieurs épisodes épidémiques sont documentés notamment au XVII[e] siècle, profitant des nombreux mouvements de troupes pour s'étendre rapidement. Autant d'événements ayant pu donner lieu à la crise de mortalité observée sur la place Saint-Calixte.

Marie Verbeek,
Charlotte Van Eetvelde,
Ignace Incoul
et Caroline Laforest

**Bibliographie**

Bragard P., 1997. L'hôpital militaire de Namur aux XVII[e] et XVIII[e] siècles et ses bâtiments. Contribution à l'histoire de la médecine aux armées dans les anciens Pays-Bas, *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. 70, p. 109-164.

Jacquet-Ladrier, F., 1977. Soldats blessés à Namur au XVII[e] siècle (1635-1643), *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. 58, p. 25-46.

Jacquet-Ladrier, F., 1980. L'hôpital Saint-Roch et la lutte contre la peste à Namur aux XVII[e] et XVIII[e] siècles (lire XVI[e] et XVII[e] siècles), *Annales de la Société belge d'histoire des hôpitaux*, t. 18, p. 61-70.

Van den Haute C., 1905. L'hôpital Saint-Calixte à Jambes, *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. 26 p. 189 et sv.

Wilmet Ch., 1859-1860. *Histoire des Béguinages de Namur*, *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. 6, p. 44-90.

# UN **NOUVEAU COQ** POUR LA **COLLÉGIALE SAINTE-CROIX**

## Quand **patrimoine**, **création** et **transmission** unissent leurs talents

**Un nouveau coq s'apprête à retrouver sa place au sommet de la collégiale Sainte-Croix de Liège. Réalisé par des élèves de l'Académie des Beaux-Arts de Liège, avec le concours de l'entreprise Galère et de l'AWaP, ce projet exemplaire associe création artistique, transmission des savoir-faire et valorisation du patrimoine.**

À l'initiative de Galère, il a été proposé d'intégrer la réalisation de ce coq dans une démarche pédagogique permettant à de jeunes artistes de participer concrètement à la restauration d'un élément emblématique du patrimoine liégeois. L'objectif était de faire dialoguer enseignement, métiers d'art et préservation du patrimoine à travers une expérience de terrain unique.

L'Académie des Beaux-Arts de Liège a été retenue pour participer à cette collaboration. En amont du projet, les élèves de 5e année de la section artistique ont bénéficié d'une initiation à la dinanderie afin de mieux comprendre les exigences techniques de cette discipline et d'inscrire leurs propositions dans une perspective de réalisation concrète.

À l'issue de ce travail préparatoire, les élèves ont présenté leurs créations à un jury composé de représentants de la Ville de Liège, de la Fabrique d'église Sainte-Croix, des auteurs de projet, de Galère et de l'AWaP. Le modèle retenu a été sélectionné sur la base de critères artistiques, techniques et patrimoniaux.

L'œuvre choisie réinterprète le coq traditionnel sous la forme d'un « coq-fleur ». Cette création symbolise le printemps, le renouveau et la résurrection. Son aspect floral évoque également la fleur de lys, emblème associé à Charlemagne et à l'héritage historique qui a marqué Liège au fil des siècles. En associant ces références à une création contemporaine, l'œuvre établit un lien entre patrimoine, histoire et transmission.

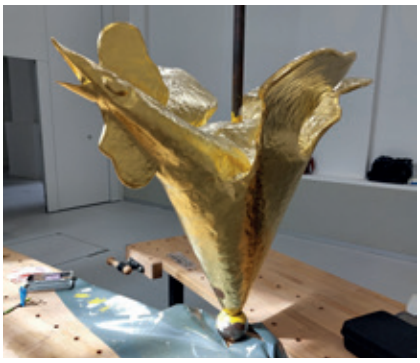
La réalisation du coq a ensuite été confiée aux élèves de l'Académie. Pendant trois mois, ils ont travaillé au Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu » sous la supervision du dinandier Pascal Jacques. Ils y ont découvert et pratiqué les gestes de la dinanderie, art du façonnage du cuivre hérité d'une tradition mosane plusieurs fois centenaire.

L'œuvre a été réalisée selon les techniques traditionnelles du martelage, du repoussage et de la ciselure. Née à Dinant au Moyen Âge, la dinanderie a contribué au rayonnement européen de la région grâce à l'excellence de ses productions en cuivre et en laiton.

Une fois mise en forme, la pièce a été dorée à la feuille d'or. Cette étape a permis aux élèves de s'initier à un autre savoir-faire emblématique des métiers de la restauration et de la conservation du patrimoine.

Au total, la réalisation de ce coq a nécessité plus de 180 h de travail, l'utilisation de deux grandes feuilles de cuivre, de vingt carnets d'or et la mobilisation de compétences artisanales d'exception.

Au-delà de la création d'un nouvel emblème destiné à retrouver sa place au sommet de la collégiale Sainte-Croix, ce projet témoigne de l'importance de transmettre les métiers du patrimoine aux jeunes générations. Il offre aux élèves l'opportunité rare de contribuer directement à la mise en valeur d'un monument historique tout en découvrant des savoir-faire exigeants qui participent à la préservation de notre héritage culturel.



Coq de la collégiale Sainte-Croix de Liège, après dorure. © AWaP

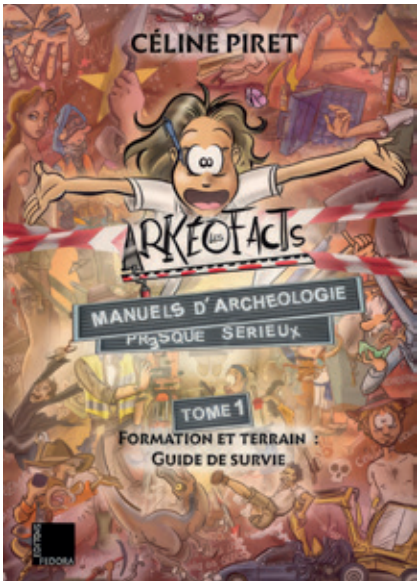
Cette initiative s'inscrit également dans une dynamique plus large de sauvegarde de la dinanderie. Portées notamment par la Maison du Patrimoine médiéval mosan (MPMM), ainsi que par de nombreux artisans, artistes et formateurs, diverses actions visent aujourd'hui à faire reconnaître la dinanderie comme élément du Patrimoine culturel immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La MPMM participe par ailleurs au Réseau européen du Cuivre (REC), qui œuvre à la valorisation des savoir-faire liés au cuivre à l'échelle européenne et à leur reconnaissance par l'UNESCO.

Avec ce nouveau coq, c'est bien plus qu'un élément de couverture qui prend forme, c'est l'aboutissement d'une aventure humaine, artistique et patrimoniale qui a réuni des jeunes, des artisans et des professionnels autour d'un même objectif : transmettre des savoir-faire d'exception et contribuer à la préservation d'un monument emblématique du patrimoine liégeois.

Céline Riga

# FOCUS SUR LA **LIBRAIRIE** DE L'**ARCHÉOFORUM**

**Situé dans le cœur commerçant de la Cité ardente, l'Archéoforum de Liège héberge une librairie consacrée au patrimoine, à l'histoire régionale et à l'archéologie. Nous vous proposons de découvrir deux ouvrages de la sélection en vente sur place.**







***ArKéoFacts : manuels d'archéologie presque sérieux***

Paru aux éditions Fedora, cet ouvrage pour mordus d'archéologie répondra pour la première fois – et non sans humour – à toutes les questions que vous vous posez sur un chantier de fouilles archéologiques, même celles que vous n'avez jamais osé formuler. À la fois didactique et comique, ce manuel pas vraiment théorique tente de rendre l'archéologie et ses métiers le plus concret possible pour le plus grand nombre, ados et adultes. Il s'avèrera également utile pour les étudiants en la matière qui y trouveront une multitude d'informations pratiques pour se préparer aux premiers chantiers de fouilles.

L'auteure, Céline Piret, est archéologue préhistorienne, illustratrice spécialisée en archéologie et conservatrice du musée d'Interprétation archéologique du Brabant wallon.

Prix de vente : 23 €

Dans le cadre du cycle de conférences *Réécrire l'histoire au féminin*, Céline Piret sera présente à l'Archéoforum de Liège le jeudi 10 décembre à 19h30 pour une conférence intitulée *Préhistoire au féminin. Images et interprétations*.

***Où sont les femmes ? La féminisation à l'Université de Liège***

Fondée en 1817, l'université de Liège devra attendre 1881 pour qu'une femme prenne place pour la première fois sur ses bancs, non sans susciter de violents débats entre défenseurs et opposants à la cause. Aujourd'hui, l'institution compte une majorité d'étudiantes et de plus en plus de diplômées y occupent des postes importants, tout comme dans les autres sphères professionnelles, économiques, sociales ou politiques de notre société. Paru aux Presses universitaires de Liège, cet ouvrage est l'histoire de ce chemin ardu et de celles qui l'ont parcouru. Il s'attache également à mettre en lumière les résistances à la mixité qui subsistent aujourd'hui, à en comprendre les raisons et les enjeux sous-jacents.

La publication est dirigée par Juliette Dor, Claire Gavray, Marie-Élisabeth Henneau et Martine Jaminon, toutes les quatre membres actives du FER ULiège : réseau interdisciplinaire fondé en 2001 qui réunit les membres de la communauté universitaire autour des études de genre et de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Prix de vente : 34 €

**Renseignements**
Archéoforum de Liège
La boutique du patrimoine
Place Saint-Lambert 59 • 4000 Liège
(entrée face à la gare des bus)

Ouverture du mardi au samedi de 10h à 17h
et les premiers dimanches du mois
de 13h à 17h.
+32 (0)4 250 93 70
infoarcheo@awap.be

Cycle de conférences
*Réécrire l'histoire au féminin*
www.archeoforumdeliege.be/fr/evenements

# LE **BATEAU IV** DE **POMMERŒUL**, **ÉTUDE ARCHITECTURALE** ET **REMONTAGE** TEMPORAIRE

**Propriété de l'AWaP, le bateau IV de Pommerœul a été mis au jour en 1975, en deux parties retrouvées à quelques mètres de distance. Les éléments de cette épave gallo-romaine restaurés et conservés dans les réserves de l'Espace gallo-romain (EGR) d'Ath font l'objet, depuis juin 2026, d'une attention très particulière. Une étude d'architecture navale de ce chaland est menée dans le cadre d'un mémoire de Master. Fondé sur les vestiges et les archives de fouille, ce travail vise à mieux comprendre l'embarcation, à augmenter sa documentation et ses relevés.**




Bateau IV de Pommerœul en cours de remontage au sein de l'Espace gallo-romain, Ath. © F. Blin

L'étude d'une épave fragmentaire exige de confronter les vestiges aux documents de fouille. Pour le bateau IV, le fonds comprend des relevés réalisés en 1975 par Guy de Boe, alors archéologue au Service national des Fouilles, ainsi que des photographies prises lors de la découverte. Une des étapes clés de l'étude est le remontage. En replaçant chaque élément dans sa position initiale, le bateau est ainsi reconstitué. Il permet, de plus, d'étudier chaque pièce en fonction de sa forme, ses dimensions et ses caractéristiques techniques. Pour cela, il a été nécessaire de comprendre le système de marquage utilisé lors de la fouille. Cette correspondance permet de relier les fragments aux relevés. Lorsque le numéro d'inventaire est absent, l'identification repose sur la forme, les dimensions, les cassures, les traces d'assemblage, ainsi que sur la comparaison avec les photographies de 1975. Il devient dès lors possible d'identifier les différents éléments d'architecture de l'épave, notamment la sole, les flancs et les membrures, mais également d'étudier les techniques d'assemblage employées. Ces observations permettent de déterminer la position et la fonction de chaque élément au sein de l'embarcation et peuvent également mettre en évidence des réparations ou des modifications réalisées au cours de son utilisation.

Le remontage, réalisé au sein du musée, a été accompagné d'une campagne de documentation : relevés métriques, photographies générales ainsi que prises de vue détaillées. Des schémas d'interprétation ont également été réalisés afin de préciser la forme et la fonction des fragments. Cette étape a abouti à une numérotation propre à l'étude associant chaque élément architectural à sa fonction.



Vue aérienne du bateau IV lors de la fouille par le SNF, 1975, Pommerœul (en dépôt à l'Espace gallo-romain), Ath. © AWaP

Un dépoussiérage minutieux de chaque élément a été réalisé. Essentiel en conservation préventive, il élimine les dépôts accumulés et améliore la lecture des caractéristiques techniques du bois. En parallèle, les équipes du musée et de l'AWaP ont procédé à l'identification et à l'inventorisation des fragments. Ils sont conservés depuis leur restauration dans la réserve organique de l'EGR et y sont entreposés sur des supports limitant les contraintes mécaniques. L'ensemble de ces interventions assurent des conditions de conservation stable et permettent la pérennité des bois pour étude.

La numérisation 3D complète les relevés et les photographies. Réalisée par Jean-Noël Anslijn (AWaP), à l'aide d'un scanner Faro, elle permet de conserver une représentation numérique précise des vestiges. Cela facilite la visualisation des différents éléments et les relations entre les pièces sans multiplier les manipulations. La photogrammétrie offre également la possibilité de travailler à partir d'une vue d'ensemble du chaland et de proposer une restitution virtuelle non déformée de l'embarcation. Les résultats pourront, à l'avenir, permettre aux visiteurs du musée d'observer ce bateau, invisible en grande partie puisque conservé en réserve archéologique. La 3D devient ainsi un outil d'étude, de conservation de la documentation et de médiation.

En raison des dimensions exceptionnelles des vestiges, ces phases de l'étude du bateau IV ont été menées directement au sein de l'EGR. Ce projet a nécessité la fermeture temporaire d'une partie restreinte de l'exposition permanente. Cette contrainte limitée dans le temps (2 mois) a été programmée lors d'une période de moindre affluence. Par ailleurs, l'étude in situ a offert une opportunité inédite de valorisation du programme de recherche. Les différentes étapes ont fait l'objet d'une communication régulière sur les réseaux sociaux, contribuant à sensibiliser un large public aux enjeux de l'étude archéologique navale. Des visites ont également été organisées à destination des guides-animateurs du musée, ainsi que de chercheurs, universitaires et représentants des pouvoirs publics, favorisant les échanges autour de l'avancement des travaux et des premiers résultats obtenus.

Après les festivités liées au jubilé de la découverte de Pommeroeul (LLP, n° 78, p. 26-27), l'AWaP et l'EGR continuent d'unir leurs efforts dans le cadre d'un projet plus vaste d'étude et de valorisation de ce site unique en Wallonie, de ses embarcations et de sa collection ; l'analyse détaillée de cette épave est un autre pas dans cette direction. En même temps, l'EGR assure depuis 30 ans l'accessibilité, la pérennité et la transmission de ce témoin exceptionnel du patrimoine fluvial antique. Les recherches menées dans le cadre de ce mémoire nourriront les contenus scientifiques, la médiation et les futures présentations au sein du musée d'Ath. Une fois terminées, elles renouvelleront notre regard sur la construction navale antique, l'activité portuaire de Pommerœul et la place du site dans les réseaux d'échanges romains.

Judith Montague
(mémorante, MoMarch),
Florine Blin (EGR)
et Cécile Ansieau (AWaP)

# **FAIRE PATRIMOINE** AVEC LES PUBLICS : UNE NOUVELLE **DYNAMIQUE TERRITORIALE**

**Dans un monde en profonde mutation, de plus en plus d'institutions patrimoniales repensent leurs pratiques. En renforçant leur ancrage territorial, elles tendent en effet à devenir des lieux de rencontre, encourageant la participation active des communautés et participant ainsi à la réduction des inégalités sociales. Il s'agit désormais de « faire patrimoine » avec les publics locaux. Oui, mais comment ?**

Donner son avis, participer à la prise de décision, co-créer une exposition ou concevoir une création collective sont autant de possibilités qu'offrent désormais les institutions aux associations locales, écoles, collectifs citoyens, comités de quartier et autres acteurs sociaux. Il existe en effet plusieurs niveaux d'implication des publics qu'il convient de définir en amont d'un projet : consultation, participation, co-construction, co-décision… Il ne s'agit pas simplement d'attirer ces publics de proximité, mais bien de les rendre acteurs du patrimoine. C'est en tout cas le défi que tentent de relever certaines institutions patrimoniales wallonnes.

Convaincue que le patrimoine dépasse les murs et collections et concerne aussi les expériences vécues, l'équipe du musée de la Vie Wallonne, situé dans le couvent des Frères mineurs, explore désormais nombre de pistes de collaboration avec ces publics, et ce, dès le processus d'idéation d'une exposition. Selon Alexandre Lambrette, responsable Expositions-médiation culturelle, « *faire patrimoine avec les publics et les associations ne consiste pas seulement à partager la parole ou les décisions. C'est créer les conditions d'un dialogue sécurisé, pluraliste et respectueux, où chacun peut contribuer à la construction du récit collectif sans renoncer aux responsabilités scientifiques, éthiques et institutionnelles qui fondent l'action patrimoniale.* »

À Sprimont aussi, les citoyens sont invités à partager leurs connaissances. Issu d'une démarche de démocratie participative, le projet Racines & Mémoires de Sprimont a pour ambition de valoriser, préserver et transmettre le patrimoine local, à travers un site internet co-construit consacré à l'histoire de Sprimont et à la richesse de sa mémoire collective. Au cœur du projet se retrouvent différents acteurs : la bibliothèque, le Foyer culturel, le Centre d'interprétation de la Pierre, l'Administration communale… et les citoyens passionnés. Inaugurée en avril 2026, cette plateforme collaborative est vouée à être, au fil du temps, amendée, augmentée et pérennisée.

En plein cœur du centre historique de Binche, le MUMASK a, quant à lui, proposé en 2024 une exposition intitulée *Binche Intime. Une exploration sonore*. Grâce à une série de capsules audio, le public était invité à vivre le carnaval de l'intérieur, par le prisme de souvenirs de Binchois : femmes, enfants, cafetiers, artisans, tamboureurs et, bien sûr, acteurs masqués.

Depuis sa création, l'association Les Amis du château féodal de Moha mobilise de nombreux bénévoles mohatois autour d'un objectif commun : comprendre, entretenir, préserver et valoriser le château. Cette dynamique participative s'exprime particulièrement à travers les événements organisés sur le site : les *Apér'au Château*, des moments conviviaux autour de produits locaux, la *Balade en bière inconnue*, alliant découverte du patrimoine architectural du village et saveurs locales, et les *Balades contées*, un spectacle nocturne



Balades contées. © Château féodal de Moha

assuré par des comédiens amateurs de la région. De la préparation au rangement, l'implication citoyenne des bénévoles est essentielle à la réussite de ces événements.

À Virton, le Musée gaumais a mené un partenariat avec l'Athénée royal Nestor Outer pour la co-création de l'exposition *L'Arno expose*. Le choix des œuvres, la rédaction de certains cartels et l'enregistrement de l'audioguide ont été réalisés avec cette école, qui nourrit un lien particulièrement fort avec les artistes de la région, certains y ayant été élèves ou professeurs. Ce musée propose également chaque année, un afterwork musical en partenariat avec l'association Square, un collectif de jeunes DJ de la région.

En considérant les associations locales comme de vrais partenaires, les sites patrimoniaux se transforment peu à peu en espaces de dialogue, plaçant la cohésion sociale au cœur de la réflexion. Passer d'une relation verticale à une logique de partage des savoirs, où les visiteurs deviennent également producteurs de connaissances, tel est, en définitive, le véritable enjeu de la démarche. En rendant les citoyens acteurs de la vie patrimoniale, ces structures créent du lien, impliquant en outre des publics parfois éloignés de ces institutions.

Diane Degreef
(Musées et Société en Wallonie)

# FAITES LE PLEIN D'**OFFRES PROMOTIONNELLES**

Pour clôturer l'année en beauté, l'AWaP se met sur son 31 à l'occasion des fêtes ! Du 6 au 23 décembre 2026, profitez de nombreuses offres promotionnelles, de packs exclusifs et de prix tout doux sur une sélection de publications.

Point d'orgue de cette opération : une journée exceptionnelle le 12 décembre 2026, de 10h à 17h, à la boutique du patrimoine de l'Archéoforum de Liège, place Saint-Lambert.

De nombreuses offres inédites et avantages spéciaux vous y attendront pour préparer vos cadeaux de fin d'année à prix réduit.



# L'ARCHÉOFORUM DE LIÈGE ACCUEILLE L'**EXPO *ARCHÉO-SEXISME***

**Inaugurée pour la première fois à Nanterre pour la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, l'exposition itinérante *Archéo-sexisme* a parcouru treize pays et existe en six langues.**




Elle s'arrête aujourd'hui à l'Archéoforum de Liège où elle est à découvrir jusqu'au 30 janvier 2027. L'exposition met en lumière les discriminations de genre en archéologie. Elle encourage l'égalité, la diversité et porte en elle l'espoir de voir la situation évoluer.

En parallèle, l'Archéoforum propose un programme inédit d'activités qui questionne sur la place des femmes dans l'Histoire.

**Cycle de conférences**
***Réécrire l'histoire au féminin***

- Jeudi 12 nov. (19h30)
*Cessez de m'appeler la Belle Liégeoise. #MeThéroigne* par Paul Delforge

- Jeudi 10 déc. (19h30)
*La Préhistoire au féminin, images et interprétations* par Céline Piret

- Jeudi 14 janv. (19h30)
*Des femmes à l'Université ? Un débat sur le long terme* par Marie-Élisabeth Henneau

- Samedi 30 janv. (15h)
*L'entrée des jeunes filles à l'Université de Liège : heurs, malheurs et soubresauts d'une intégration (1918-1950)* par Juliette Dor, en conférence de clôture de l'exposition

**Balade patrimoniale dans Liège**
***Les femmes dans le temps et dans l'espace***

Les guides de l'Archéoforum vous font parcourir la Cité ardente à la découverte de lieux patrimoniaux qui racontent le destin de femmes d'exception.

Les samedis 14 nov., 5 déc. et 9 janv. à 14h

**Animation famille :**
***Héroïnes de l'Antiquité : cap sur Rome et la Gaule***

Relevez des défis en famille, manipulez des objets et découvrez le quotidien fascinant des femmes de l'Antiquité.

Les vendredis 20 nov. et 22 janv. à 18h

**Renseignements**
Archéoforum de Liège
Place Saint-Lambert 59 • 4000 Liège
(entrée face à la gare des bus)

Ouvert du mardi au samedi de 10 à 17h
et gratuitement les premiers dimanches
du mois de 13h à 17h.
www.archeoforumdeliege
infoarcheo@awap.be

**Inscriptions**
www.archeoforumdeliege.be/fr/evenements
+32 (0)4 250 93 70

# TU AS DIT ÉNERGIE RENOUVELABLE ?

Réaffecté en musée de la Mine et du Développement durable, le site minier de Bois-du-Luc à La Louvière, patrimoine industriel classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, a montré qu'il était possible de concilier durabilité environnementale, innovation technologique et patrimoine.



Site de Bois-du-Luc, La Louvière. © SPW/AWaP - V. Rocher

**Comment ?**
**Découvre-le en reliant chacun des trois piliers de sa reconversion énergétique à ses effets**

| | |
|---|---|
| En bannissant progressivement les énergies fossiles | Pour produire de l'énergie propre et contribuer à être autonome énergétiquement |
| En installant des panneaux solaires photovoltaïques | Pour empêcher la surchauffe des locaux et ainsi réduire les besoins en climatisation |
| En remettant en place le système de store | Pour minimiser l'empreinte carbone |

**Associe chaque illustration à son type d'énergie et complète la phrase.**



énergie éolienne



énergie photovoltaïque



énergie géothermique



énergie hydraulique

SOLEIL · CHALEUR · ENVIRONNEMENT · EAU · ÉLECTRICITÉ · VENT · CHAUFFAGE

Le _____, le _____, l'_____ et la _____ du sous-sol sont des énergies renouvelables. Elles permettent de produire de l'_____ ou du _____ tout en respectant davantage l'_____.

Wallonie patrimoine AWaP

UNE PUBLICATION DE

# L'AGENCE WALLONNE DU PATRIMOINE (AWAP)

**Éditeur responsable**
Sophie Denoël,
Inspectrice générale f.f., SPW-TLPE-AWaP

**Coordination**
Madeleine Brilot (AWaP) - Adeline Lecomte (AWaP)

**Collaborations**
Associations (MSW - EGR)

**Mise en page**
Sandrine Gobbe (AWaP)

**Impression**
Imprimerie Bietlot, Charleroi

## DERNIÈRE CHANCE DE S'ABONNER GRATUITEMENT À LA VERSION PAPIER

- via **lalettredupatrimoine@awap.be**
- ou, par courrier :
  **Agence wallonne du Patrimoine**
  **Lettre du Patrimoine**
  **Rue de la Brigade Piron 3 - 5100 Jambes**

## VERSION NUMÉRIQUE

Vous pouvez aussi choisir de recevoir la version électronique de ce trimestriel sur demande à **lalettredupatrimoine@awap.be**

Les *Lettres* parues jusqu'à présent sont disponibles sur le site **www.awap.be**.

---

REJOIGNEZ-NOUS ÉGALEMENT SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX

**agencewallonnedupatrimoine**

**#patrimoinewallon**

---

**La Lettre du Patrimoine** n° 84 **10 | 11 | 12** 2026
Ce numéro a été tiré à 12 000 exemplaires
Les informations ont été arrêtées à la date du 15 octobre 2026
Ce trimestriel est gratuit et ne peut être vendu
Dépôt légal : D/2026/14.407/32

ISBN 978-2-39038-295-9